

La revue des parents

POUR L'ENFANT VERS L'HOMME

N°462 OCTOBRE 2025



Municipales 2026

Chers candidats,
au tableau !



INITIATIVE

Réinventer la relation
famille-école

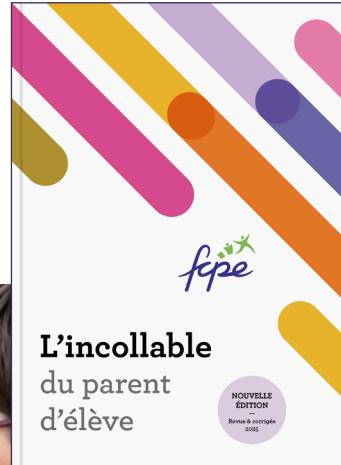
PSYCHO

Quand l'ado décide
de couper les ponts



PRIX UNITAIRE
2025 (HORS FRAIS
DE PORT) : 22 € TTC

Aperçu de la couverture



L'incollable du parent d'élève

NOUVELLE ÉDITION

—
Revue & corrigée
2025



Une mise à jour des évolutions réglementaires les plus récentes (réforme du lycée, réforme de la voie professionnelle, choc des savoirs, diplôme national du brevet 2026...).



Des nouvelles fiches : la construction du citoyen, agir en cas de violences sexuelles en milieu scolaire...

Commandez
votre exemplaire sur
e-bt.fr/boutique/fcpe

SOMMAIRE

5 Instantanés

10 Nos coups de cœur

11

Dossier

Municipales

2026 : Au tableau !

25

En pratique

ORIENTATION • L'accordeur de piano : un artisan du son

SANTÉ • Moustique tigre : quels risques pour les enfants ?

PSYCHO • Parents séparés : quand l'ado décide de couper les ponts

ÉDUCATION • Mobilité des jeunes : pourquoi ça coince ?

30

Décryptage

Bien s'installer pour travailler

32

Regards croisés

RÉMI ROUALT/
SALOMÉ BERLIOUX

Comment aider les jeunes des territoires vulnérables ?

34

Initiative

Réinventer la relation famille-école

36

Nos actions

38

Portrait

Marie, élève de lycée pro

édito

Municipales 2026, cela se joue maintenant !

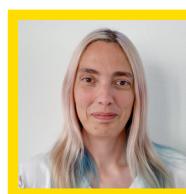
“ Bâti scolaire, restauration, temps périscolaire, transports, vie associative, rythmes scolaires... ”

Les communes jouent un rôle pivot dans le quotidien de l'école publique, des familles et donc des enfants. Elles ont un rôle déterminant pour créer les conditions favorables à l'éducation de tous les enfants.

Dans quelques semaines, la convention citoyenne sur les temps de l'enfant va rendre publiques ses conclusions. Elles sont inconnues à cette date, mais les débats qui suivront seront probablement passionnés, passionnantes et ne devront jamais perdre de vue l'intérêt de l'enfant.

L'enjeu est de taille, il s'agit de défendre un projet éducatif global dans tous les territoires pour chaque lieu, chaque espace-temps avec des ambitions éducatives fortes pour répondre à l'enjeu d'une émancipation de chacune et chacun. Alors, interpeller les candidats aux élections municipales, leur demander leur vision et leur ambition pour leur commune, leur agglomération est essentiel pour animer le débat démocratique et permettre aux électeurs de faire leur choix en toute connaissance de cause.

La FCPE attend des engagements forts et fermes pour une école émancipatrice pour tous les élèves et prête à affronter les défis de demain.”



ANNE-CHARLOTTE ROSSI
Présidente de la FCPE

Revue de la Fédération des conseils de parents

d'élèves (FCPE) 108, avenue Ledru-Rollin. 75544 Paris Cedex 11 • Tél. : 01 43 57 16 16 • www.fcpe.asso.fr • fcpe@fcpe.asso.fr

RÉDACTION

Directrice de la publication et de la rédaction : Anne-Charlotte Rossi • Responsable de la revue : Laurence Guillermou • Rédactrice en chef : Alexandra Defresne •

Conception graphique :

CITIZENPRESS

Rédactrices : Michèle Foin, Émilie Gilmer, Anne-Flore Hervé, Marianne Peyri. • Infographie : David Lory • Dessin p.34 : Bénédicte Govaert • Crédits photos : iStock.

PUBLICITÉ

Mistral Média, 99 rue Lafayette 75009 Paris • Tél. : 01 40 02 99 00 • mistralmedia.fr • Directeur général : Luc Lehéricy.

IMPRESSION

Direct impression • 26 bis Boulevard de Beaubourg - 32, ZA Paris Est 77184 Émerainville.

Conformément à la loi n° 78 17 du 6 janvier 1978 informatique et libertés, chaque adhérent, abonné, assuré, dispose du droit d'information, de rectification et d'accès auprès de la FCPE.



Rendez-vous sur le site fcpe.asso.fr pour s'abonner gratuitement à la Revue des Parents.

—
Suivez-nous sur



fcpenationale



fcpe.nationale



fcpenationale

—
Des questions ?

Écrivez-nous



fcpe@fcpe.asso.fr

—
Pages spéciales départementales : 45.



10-31 PEFC™

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org



LE LABYRINTHE de Nina

UNE IMMERSION AU COEUR DU HARCÈLEMENT

- Une enquête interactive
- 60 minutes sous tension

Un téléphone abandonné. Des messages, des photos volées, des secrets... Mène l'enquête en explorant le quotidien de Nina et découvre l'histoire d'une élève confrontée au harcèlement.



Télécharger
l'application

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



Le Labyrinthe de Nina : un projet co-produit par la MAE et MindQuest Games, en collaboration avec l'association e-Enfance / 3018, pour comprendre, ressentir et agir contre le harcèlement en milieu scolaire et les violences numériques.



Instantanés

Une sélection d'**infos** pour vous accompagner

ÉTUDE

Les 3-5 ans passent 1h22 par jour sur les écrans

Santé publique France a publié fin septembre pour la première fois des données sur l'exposition aux écrans des enfants de 3 à 11 ans scolarisés en maternelle et élémentaire en France hexagonale. Les résultats montrent un usage précoce et régulier des écrans. Ainsi, en 2022, la quasi-totalité des enfants de 3-11 ans passait du temps régulièrement devant les écrans : 1h22 par jour en moyenne chez les enfants de 3-5 ans à 2h33 chez ceux de 9-11 ans. Ce temps était deux fois plus important les jours sans école. Cet état des lieux confirme l'importance des actions de prévention et de soutien à la parentalité à mener en la matière.

santepubliquefrance.fr



EVARS

CAMÉRA CACHÉE

42% des jeunes de 10 à 18 ans n'ont jamais parlé de sexualité avec leurs parents... Pour favoriser le dialogue, la MAE a donc décidé de lancer une campagne inédite, intitulée « On passe à table ». Dans une caméra cachée, l'humoriste et papa solo Jérémy Charbonnel fait face aux questions gênantes d'un enfant...



BACCALAURÉAT

Contrôle continu : moins de pression ?

Avant son départ du gouvernement, l'ex-ministre de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne, a annoncé de nouveaux changements sur la façon dont les notes des lycéens devaient être prises en compte pour le contrôle continu, qui représente 40 % de la note finale au baccalauréat. Une mesure attendue par la FCPE, qui a toujours réclamé un droit à l'erreur pour les élèves, soumis désormais à une pression permanente au fil des évaluations.

Le 28 août, est donc parue au Bulletin officiel une note de service exigeant des équipes pédagogiques qu'un projet d'évaluation soit élaboré dans chaque établissement et réinterrogé chaque année entre la rentrée et la première période de vacances. L'objectif est de mieux encadrer la notation en distinguant les évaluations « informatives » destinées à attester de la maîtrise des connaissances, des contrôles « certificatifs » pris en compte pour le baccalauréat et Parcoursup. Dorénavant, « tous les

résultats des évaluations n'ont pas vocation à entrer dans les moyennes périodiques et annuelles de l'élève ; seules ces moyennes ont une valeur certificative pour le baccalauréat et doivent être transmises pour l'admission dans l'enseignement supérieur ». Afin de garantir des moyennes périodique et annuelle représentatives du niveau de l'élève, le projet d'évaluation devra également préciser la pondération (coefficients) des différents types d'évaluation.

Une clarification bienvenue, tant pour apaiser l'anxiété des élèves, que pour réduire la tension entre certains enseignants et parents, stressés par un « accident » de note qui ferait basculer l'avenir de leur enfant. La FCPE sera très attentive à ce que le dialogue s'engage dans chaque établissement afin que ce cadrage ne soit pas un rendez-vous manqué.



EN SAVOIR PLUS :
Internet Toutes les ressources sur l'évaluation.



On en parle !

1. NICOTINE

Les sachets, billes et gommes de nicotine seront interdits en France à partir de mars 2026, en vertu d'un décret paru le 6 septembre au JO.

Le gouvernement avait annoncé à l'automne 2024 son intention de bannir ces produits, également appelés « pouches », après le constat d'un accroissement des intoxications chez les adolescents.

2. L'ÉCOLE PUBLIQUE



« Choisir l'école publique » : tel sera le thème du colloque organisé le 12 novembre 2025 par le Comité national d'action laïque au lycée hôtelier Jean Drouant à Paris. L'occasion de rendre publics les résultats de sa grande enquête sur les mécanismes et raisons qui empêchent certaines familles de choisir l'école publique en faveur de l'école privée.

3. HOMMAGE

Dans un communiqué du 3 septembre, le collectif éducation contre les LGTBIphobies en milieu scolaire, dont la FCPE est membre, a rendu hommage à Caroline Grandjean, professeure des écoles et directrice dans un village du Cantal, décédée par suicide à la suite d'agressions lesbophobes.

La santé, c'est aussi la santé mentale

On a tous une santé mentale. Et c'est possible d'en prendre soin, même quand ça va bien.

C'est quoi la santé mentale ?



SITE

PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ MENTALE

« On a tous une santé mentale. Et c'est possible d'en prendre soin, même quand ça va bien. » Santé publique France a lancé fin septembre le site national dédié à la santé mentale : santementale-info-service.fr. Conçu pour le grand public, il donne des clés pour comprendre la santé mentale, identifier les signes de souffrance psychique, lutter contre la stigmatisation des personnes concernées et trouver une aide appropriée. Ses contenus, fondés

sur des données scientifiques et validés par des experts, garantissent une information fiable et de qualité. Le lancement du site s'accompagne d'une campagne de sensibilisation 100% digitale, diffusée jusqu'au 23 novembre. À travers des messages simples, cette campagne vise à encourager le dialogue et promouvoir les comportements favorables au bien-être psychique.



TRANSPORT SCOLAIRE

Plusieurs pistes pour renforcer la sécurité

Sur près de 30 000 cars de transport scolaire contrôlés entre janvier et la fin d'août, 119 conducteurs ont été déclarés positifs à un stupéfiant et 63 à l'alcool, a annoncé le ministre des Transports, Philippe Tabarot, en visite en Eure-et-Loir le 4 septembre. L'occasion de rappeler en cette rentrée les mesures prises dans le cadre du plan Joana, du nom de la lycéenne décédée deux mois plus tôt dans ce même département : imposer aux employeurs un dépistage aléatoire une fois par an et par chauffeur ; permettre aux élèves de signaler un comportement dangereux ; renforcer les sanctions pénales et administratives. L'Anateep a, quant à elle, insisté sur le port de la ceinture de sécurité, thème de sa 39^e campagne annuelle, Transport attitude, « Dans le car aussi... clic ! ».



EN SAVOIR PLUS :

[Internet](#) Lire le [plan Joana](#) du ministère des Transports.

Un jeune sur vingt en situation d'illettrisme

En 2024, 843 500 jeunes ont participé à la Journée défense et citoyenneté (JDC), au cours de laquelle se déroule un test d'évaluation de la lecture. Et les résultats publiés par le service statistique du ministère de l'Éducation sont inquiétants ! Selon la note de la Depp publiée le 14 octobre, 13 % d'entre eux présentent des difficultés en lecture et 6 % peuvent être considérés en situation d'illettrisme. L'étude montre que l'environnement scolaire est déterminant. La part des jeunes qui présentent des difficultés de lecture est de moins en moins importante à mesure que le niveau d'études s'élève.

À noter également que les garçons sont plus fréquemment en difficulté de lecture que les filles : 15 % contre 11 %. Les auteurs pointent également les disparités territoriales : Dans le territoire hexagonal, les départements du nord de la France ou entourant l'Île-de-France sont plus touchés par les difficultés de lecture. La situation est encore plus critique dans les territoires ultramarins. À Mayotte, plus d'un jeune sur deux est en difficulté de lecture.

Cette étude entre en résonnance avec les enquêtes menées tous les dix ans par le ministère de la Culture depuis 1973 : le déclin de la lecture est perceptible dès cette époque chez les jeunes mais il est particulièrement net depuis la décennie



2000, plus encore depuis 2010. C'est pourquoi les deux ministres de la Culture et de l'Éducation nationale ont lancé le 3 juillet 2025 des « États généraux de la lecture pour la jeunesse ».

Dans ce cadre, la FCPE a diffusé à son réseau le questionnaire en ligne mis en place, qui vise à recueillir l'avis des parents d'enfants de 0 à 18 ans sur les habitudes de lecture de leurs enfants et sur les leviers à activer pour encourager cette pratique essentielle.

EN SAVOIR PLUS :
Internet Plus d'informations sur les États généraux de la lecture pour la jeunesse.



3 477

MINEURS
isolés dormant
dans la rue ont été
recensés en mars 2024.
(Source : Coordination
nationale jeunes exilés
en danger).

RAPPORT

La France << responsable des violations des droits de l'enfant >>

Dans un rapport du 16 octobre 2025, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies détaille l'intégralité des violations graves et systématiques dont sont victimes des milliers d'enfants en France, et intime l'État de prendre des mesures pour se conformer à ses obligations concernant les enfants migrants non accompagnés (MNA). L'ONU pointe du doigt des « conditions extrêmement précaires et contraires à la dignité humaine ». « C'est un rappel à l'ordre sévère pour la France », commente le Conseil français des associations pour les droits de l'enfant (le COFRADE) à l'origine de la saisine, et qui annonce « préparer un recours auprès des instances nationales ».



MANGA

SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

Comment parler de données personnelles avec les 11-15 ans ? La CNIL a choisi d'écrire *L'Agence Privacy*, un ouvrage en trois tomes inspiré des codes du manga, pour aborder sans détour les risques numériques qui concernent les jeunes : piratage, cyberharcèlement, usurpation d'identité... Un format immersif et pédagogique pour susciter la discussion autour de la vie privée en ligne.

[À télécharger.](#)

ÎLE-DE-FRANCE

Alerte des éditeurs scolaires

« Les trois-quarts des manuels numériques d'éditeurs, payés par la région, ne sont pas ouverts par les élèves », a déclaré la présidente de l'Île-de-France Valérie Péresse, lors de sa conférence de rentrée du 28 août 2025, afin de justifier la mise à disposition par sa région de 50 manuels libres en ligne. En réaction, dans une tribune publiée le 2 septembre dans *Le Monde*, plusieurs représentants d'éditeurs, enseignants, mais aussi le président du Conseil supérieur des programmes, dénoncent le choix de la région « de ne financer ni manuels papier ni manuels numériques des éditeurs scolaires, mais une plateforme qui en désagrège les contenus en une multitude de fragments éclatés ». Les signataires alertent sur le risque « d'éradication du manuel scolaire », « une erreur pédagogique, sociale et démocratique ».

Nos coups de cœur

Expos sympas, films à voir, bouquins à lire, sites à visiter...
des idées pour toute la famille !



MON PETIT FRANCE INTER

Écouter, c'est développer son imagination et sa créativité, c'est apprendre à se concentrer et à travailler la compréhension orale, c'est attiser son goût de la découverte et de la curiosité. Et tout cela, sans le moindre écran, indépendant de tout algorithme. Radio France vient de lancer *Mon petit France Inter*, la nouvelle radio des 6-12 ans, avec zéro pub dedans !

Internet En direct sur [l'appli](#) Radio France.

COURSE

Transat

Pour la 14^e année consécutive, en collaboration avec Virtual Regatta, la Fédération française de voile lance, le 13 novembre, la « Transat des écoles », une simulation où les élèves mèneront leurs bateaux sur le parcours retour de la transat Café L'or. Une manière ludique d'aborder la géographie, les mathématiques, les sciences ou l'écologie tout en éveillant des passions pour la voile, le sport et surtout pour l'aventure.

[ffvoile.fr](#)

THÉÂTRE

Redécouvrir les grands auteurs

Théâtre La compagnie Grand tigre nous embarque dans un voyage théâtral fascinant à travers les vies et les œuvres de Shakespeare, Molière et Tchekhov. Trois spectacles en alternance, drôles, sensibles et riches en anecdotes. Le volet consacré à Shakespeare se distingue par une mise en scène vive et poétique : sa vie s'éclaire à travers les figures

de son théâtre. Une belle façon de redonner chair à ces géants des planches, avec une troupe de comédiens qui transmet au public un enthousiasme sans faille. À voir dès l'âge de 10 ans, en famille !

Au théâtre du Ranelagh jusqu'au 24 janvier 2026, en alternance du vendredi au dimanche.



© Photo : Bertrand Huet / BnF

LITTÉRATURE

LES MONDES DE COLETTE

Libre ou entravée ? Moraliste ou amorphe ?

Engagée ou apolitique ? Colette (1873-1954), figure essentielle de la littérature du XX^e siècle, a su construire une œuvre novatrice, audacieuse, parfois transgressive, toujours d'une étonnante actualité. La Bibliothèque nationale de France lui consacre une grande rétrospective jusqu'au 18 janvier 2026. Plus de 300 pièces dessinent les mondes de cette pionnière de l'autofiction.



[bnf.fr](#)

LYON

Fête des lumières

Depuis 1999, Lyon s'illumine chaque mois de décembre pendant 4 jours de magie et rassemble des millions de visiteurs venus admirer ses créations lumineuses. Après avoir fêté ses 25 ans en 2024, la manifestation devra frapper encore plus fort cette année pour séduire les inconditionnels du vendredi 5 au lundi 8 décembre 2025.
[fetedeslumieres.lyon.fr](#)



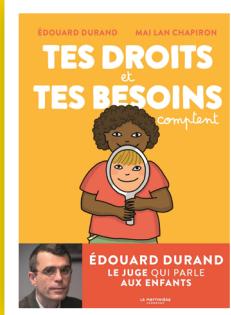
MOMIES

À l'occasion des 10 ans de sa réouverture, le Musée de l'Homme présente, à partir du 19 novembre 2025, une exposition entièrement consacrée aux momies. Sujet de fascination et d'effroi, la momification a été pratiquée sur tous les continents depuis des millénaires, révélant le désir d'éternité qui hante les humains. L'occasion de découvrir comment les scientifiques parviennent à reconstituer le passé à partir de l'étude des corps momifiés.

Internet [museedelhomme.fr](#)



ALBUM



Tes droits et tes besoins comptent

Des mots simples, un ton juste et des dessins pertinents pour faire comprendre aux enfants à quel point les 12 droits fondamentaux inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) sont là pour les protéger. Un ouvrage réalisé par deux figures engagées : le juge Durand et l'autrice-illustratrice Mai Lan Chapiron.

La Martinière jeunesse, 14,90 €.



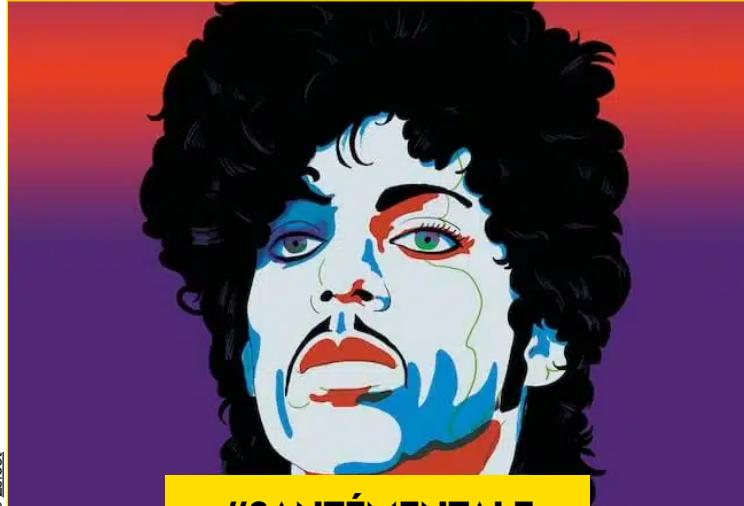
EXPOSITION

MAGELLAN, UN VOYAGE QUI CHANGEA LE MONDE

En 1519, Fernand de Magellan quitte

Séville à la tête d'une flotte de cinq navires et de 237 hommes. Son objectif : rallier les îles aux Épices par l'ouest en franchissant un passage inconnu à travers le continent américain. L'exposition immersive, présentée au Musée de la marine de Paris jusqu'au 1^{er} mars 2026, retrace cette odyssée fondatrice, depuis les motivations géopolitiques jusqu'aux conséquences humaines et historiques. Gratuit pour les moins de 26 ans.

 musee-marine.fr



#SANTÉMENTALE

Dépoussiérer les idées reçues sur les troubles psychiques, éduquer avec une approche ludique, libérer la parole...

EXPOSITION

VOYAGE, VOYAGE



L'exposition Voyage, voyage, dans la psyché des 80's, présentée à Ground Control jusqu'au 21 décembre 2025, rend hommage à huit pionniers de la pop culture qui ont brisé les tabous de la santé mentale. Pour chaque portrait, un texte de l'artiste répond à une analyse Pop & Psy du Dr Jean-Victor Blanc, médecin psychiatre à l'hôpital Saint Antoine (AP-HP). popetpsy.fr/exposition/



TALKSHOW

C'EST D'LA FOLS

Le nouveau média santé Mieux, lance « C'est d'la FOLS », un talk-show sur la santé mentale. Animé par Clotilde (journaliste) et Aaron (créateur vidéo), ce format inédit mêle témoignages, rigueur scientifique et humour. Chaque épisode réunit un psy et des jeunes autour de thématiques fortes : cannabis, éco-anxiété, borderline, TOC, dépression, dysphorie de genre.

youtube.com/@mieux_media

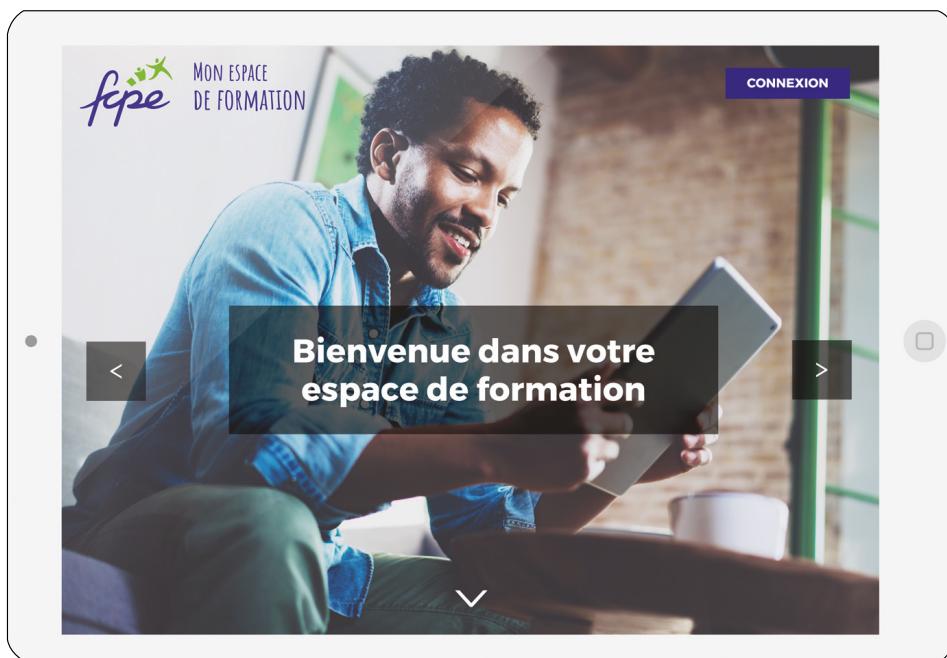


PODCASTS

LA BALISE S'ENGAGE

Il y a deux ans, la Philharmonie de Paris a créé sa propre radio, La Balise, animée par des jeunes de 15 à 25 ans. La santé mentale sera abordée avec trois créations diffusées en novembre : Je suis guérie à 99%, une immersion au cœur d'un hôpital psychiatrique pour ados à Marseille ; La note brisée, qui interrogera le rapport entre la musique et la souffrance psychique ; Schizophonies, un récit sur la schizophrénie.

philharmoniedeparis.fr/fr/labalise



J'AIME MON ÉCOLE PUBLIQUE.FR

*Un espace
de formation
pour les parents d'élèves*



3 BONNES RAISONS

DE LIRE CE DOSSIER !

1. Voter de façon éclairée les 15 et 22 mars 2026
2. Connaitre le plaidoyer FCPE pour interpeller les candidats
3. Renforcer le dialogue avec les parents

Municipales 2026: Au tableau !

« **U**ne ville à hauteur d'enfants » ; « Une ville amie des enfants » ; « Ville des enfants » ; « Paradis des enfants »... Depuis plus d'une vingtaine d'années, de nombreuses municipalités s'engagent à placer les besoins des enfants au cœur de leurs politiques publiques, en brandissant ces slogans phares pendant leur mandat. Pourtant, dans de nombreux territoires, nous sommes encore malheureusement très loin du compte. Pire, l'exclusion des enfants de l'espace public est parfois de plus en plus assumée, tant et si bien que le haut-commissariat à l'enfance a dû lancer un label « Le choix des familles » pour lutter contre la tendance « No kids » et « redonner aux enfants leur place dans notre société ».

À la FCPE, il n'y a, évidemment, jamais eu aucun débat. « Les enfants, leur personnalité et leurs besoins, sont à respecter individuellement et collectivement, en les plaçant au centre du système éducatif dans tous les temps de leur vie. Cette responsabilité incombe à la société, à l'État et à chaque acteur de la communauté éducative. »



L'EXEMPLE À SUIVRE

Les outils de **participation citoyenne** connaissent un nouvel essor depuis quelques années. Un guide destiné aux décideurs a même été publié en mars 2024 pour associer les citoyens à la conception et la mise en œuvre de l'action publique. La FCPE ne peut qu'encourager les communes dans cette voie. Favoriser la co-construction des projets éducatifs avec les parents est indispensable. C'est aux communes d'animer ce dialogue.



Nous entrons aujourd'hui dans un temps politique majeur : les élections municipales les 15 et 22 mars 2026, puis l'élection présidentielle en 2027. Pendant cette période, notre place est pleine et entière. Notre projet éducatif nous rend légitime en tant qu'interlocuteur actif des futurs candidats. Nous attendons d'eux qu'ils se prononcent sur les valeurs et les propositions auxquelles nous sommes attachés. Nous les questionnerons sur ce qui relève de leurs compétences, mais bien au-delà... Les communes ont le devoir d'appliquer leurs obligations légales en matière d'éducation, mais elles peuvent aussi innover et dessiner un monde meilleur pour nos enfants.

DE NOMBREUX RENDEZ-VOUS

Pendant la campagne électorale, de nombreux conseils départementaux ou locaux FCPE ont d'ores et déjà prévu d'organiser différents événements selon la spécificité de leur territoire : conférence de presse pour présenter le plaidoyer FCPE, séances publiques avec plusieurs candidats pour les interroger sur le thème de l'éducation, sondage thématique ou généraliste auprès de tous les parents de leur commune pour connaître leurs attentes et les relayer... Ces différents formats d'interpellation ne seront en aucun cas une façon de prendre position pour un parti, mais auront pour objectif d'informer les électeurs sur les bilans - chiffrés - des candidats sortants ou sur les projets de leurs adversaires politiques. Ils pourront ainsi voter de façon éclairée.

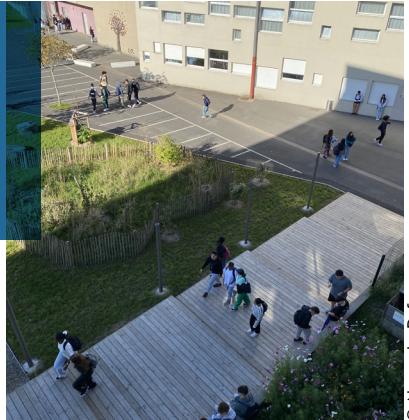


NEUTRALITÉ DES CANDIDATS

La FCPE rappelle que ses adhérents et militants sont libres de se présenter aux élections municipales mais que ses statuts stipulent « qu'aucun candidat à des élections politiques ne peut se prévaloir de son adhésion ou de ses responsabilités à la FCPE ». —



LE BÂTI SCOLAIRE



© Alexandra Defresne

À qui appartiennent les écoles ?

La commune a la charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux scolaires, et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, l'entretien, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Les dépenses obligatoires sont donc les dépenses d'entretien des bâtiments scolaires des écoles publiques et de leurs dépendances (ce qui comprend l'aménagement et l'entretien de la cour).

(Articles L212-4 et L212-5 du code de l'éducation).

REVENDICATION FCPE

La FCPE demande que les parents soient associés en amont des projets de construction, et qu'ils soient entendus lorsque le bâti est dégradé ou qu'il n'est plus conforme aux normes de sécurité. La crise du Covid a remis en lumière l'état trop souvent vétuste et inadapté du bâti scolaire hiver comme été, dans les territoires métropolitains et ultramarins. La FCPE demande la réalisation par des experts d'un cahier des charges adapté à chaque territoire pour rénover et construire le bâti scolaire. Ce cahier pourrait, entre autres, détailler les trois critères nationaux attendus par la FCPE

dans un établissement sain et adapté aux évolutions climatiques. Des normes précises sont indispensables : le nombre de m² moyen par élève dans une salle de classe, l'étiquette-énergie de chaque bâtiment de A à G, et la qualité de l'air. D'ores et déjà, ces trois indicateurs peuvent être affichés devant chaque établissement scolaire pour que tout le monde puisse apprécier le chemin restant à parcourir.

Face aux fortes chaleurs ou aux vagues de froid, l'adaptation climatique des bâtiments doit être rapidement mis en œuvre – 80 % des écoles ayant plus de 50 ans selon le baromètre EduRénov de la Banque des territoires. En attendant, des solutions palliatives sont possibles : pose d'isolants par l'extérieur ; changement des huisseries (fenêtres à soufflet), pose de dispositifs occultants (volets, rideaux ou filtres solaires aux fenêtres) ; aménagement de toits végétalisés ; amélioration de la ventilation mécanique ; révision du système de chauffage. La création de zones de fraîcheur, ou cours Oasis, s'accélère, mais la vigilance est de mise sur leur entretien. Toute belles, toute propres la première année, elles se dégradent très vite. Par ailleurs, la FCPE

rappelle que débitumer n'est pas une fin en soi. Les communes sont invitées à mener également une réflexion sur l'espace scolaire, pour plus d'égalité entre les filles et les garçons par exemple. Enfin, les élus FCPE peuvent interroger les candidats sur le montant global du budget alloué aux écoles.

MESURE 6 DE NOS « 20 MESURES POUR L'ÉCOLE DE DEMAIN » "DES ESPACES SCOLAIRES SAINS ET ADAPTÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES"

Une école par commune ?

Tout enfant, quelle que soit sa commune de résidence, doit pouvoir être accueilli dans une école publique ([article L212-2](#) du code de l'Éducation), mais cette école n'est pas forcément située sur le territoire de la commune. Le CDEN (conseil départemental de l'Éducation nationale) peut autoriser plusieurs communes à se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une école ou d'un cours intercommunal.

Une commune peut-elle refuser la création d'une école élémentaire ?

Si une commune refuse la création d'une école publique, l'État peut intervenir pour créer un établissement d'enseignement public et donc peut procéder aux acquisitions, autoriser les constructions et faire exécuter les travaux.

(Loi du 10 juin 1985).

REVENDICATION FCPE

La FCPE exige qu'en cas de refus ou de défaillance des collectivités territoriales, l'État applique ce droit de substitution. La présence d'une école privée, unique école de la commune, n'exonère pas celle-ci de ses devoirs sur le territoire.

Et en ce qui concerne les toilettes ?

Le maire est responsable de l'hygiène, de l'entretien et de la réparation des toilettes des écoles.

REVENDICATION FCPE

Des travaux doivent être réalisés pour les rendre conformes à un usage par des enfants :

- papier toilette en quantité suffisante,
- suppression des WC "à la turque", points d'eau adaptés aux enfants avec savon et



À SAVOIR

« Mon enfant a trop chaud (ou trop froid) en classe, que faire ? » La FCPE s'associe **avec Greenpeace**, et diffusera prochainement un kit d'action pour aider les parents d'élèves à faire avancer la rénovation énergétique des bâtiments scolaires. Chacun est également invité à signer et diffuser **sa pétition** : « École mal isolée = élèves en difficulté », qui enregistre déjà plus de 38 000 signatures.

essuie-main, patères, cloisons séparatives à bonne hauteur pour préserver l'intimité, séparation des toilettes filles /garçons, nettoyage effectué à plusieurs moments de la journée, système de ventilation qui fonctionne.

Pour assurer la sécurité, il convient d'installer aussi des toilettes à chaque étage des écoles, d'avoir un sol anti-dérapant et des portes munies d'anti-pinces doigts, de la lumière en état de marche, et un espace suffisant et sûr. Ces aménagements sont essentiels pour la santé des enfants.

Qui est responsable de la sécurité des locaux ?

La commune est responsable de la sécurité des locaux, des espaces et des matériels utilisés par les élèves en maternelle et élémentaire. Le directeur de l'école doit signaler au maire l'état défectueux de matériels ou d'installations. Concernant la sécurité incendie, le directeur doit demander au maire de procéder aux vérifications techniques nécessaires des locaux et de faire passer la commission de sécurité.

(Circulaire n° 97-I78 du 18 septembre 1997).

Quelles sont les obligations des communes en matière d'accessibilité ?

Les communes, responsables des écoles primaires publiques, ont des obligations légales en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, en particulier depuis la loi du 11 février 2005. Le principe général est celui d'une accessibilité des bâtiments scolaires à tous, quel que soit le handicap.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les établissements recevant du public (ERP), dont les écoles, devaient être accessibles, mais cette disposition a pris beaucoup de retard et de nombreuses écoles ne sont toujours pas aux normes.

Attention cependant, les exigences ne sont pas les mêmes pour une école neuve et pour une école située dans un bâtiment existant. La réglementation est plus stricte pour les bâtiments neufs, qui doivent intégrer les normes accessibilité dès la construction. Pour les écoles existantes, la réglementation tient compte de la difficulté à intervenir sur un bâti ancien et permet certaines dérogations.

L'État (via le préfet) peut contrôler et

sanctionner financièrement une commune qui n'a pas respecté ses obligations. Une association ou un particulier peut également saisir le tribunal administratif pour non-respect du droit à l'accessibilité.

REVENDICATION FCPE

La FCPE demande la mise en conformité de tous les bâtiments scolaires avec les normes d'accessibilité (accès aux salles de classe, sanitaires, cantines, équipements sportifs, etc.). Elle revendique des salles de classe pensées pour accueillir des élèves avec divers types de handicaps (moteurs, sensoriels, cognitifs, etc.). Des espaces de repos doivent être aménagés pour les enfants neuroatypiques ou en situation de fatigue liée au handicap. Le matériel et le mobilier scolaire doivent être adaptés (tables réglables, éclairage adapté, acoustique soignée...).

MESURE 3 DE NOS « 20 MESURES POUR L'ÉCOLE DE DEMAIN » “LES DROITS DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP RESPECTÉS”

La commune met-elle à disposition de l'école ses équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS ?

Il revient à la commune de s'assurer que l'enseignement de l'EPS soit dispensé dans de bonnes conditions dans les équipements sportifs nécessaires.

(Circulaire interministérielle du 9 mars 1999).

REVENDICATION FCPE

Aucune contribution financière ne peut être réclamée aux parents dans le cadre de l'enseignement de l'EPS pendant le temps scolaire (ex : natation). De la même façon, la commune doit prendre en charge le transport des enfants vers le lieu de l'activité sportive.

+

L'EXEMPLE À SUIVRE



LA RÉNOVATION EXEMPLAIRE DE L'ÉCOLE MARIE CURIE À CLUNY

Tout commence par un violent orage en juin 2022, juste au-dessus de Cluny en Saône-et-Loire, trouant le toit de l'école primaire Marie Curie. « Nous en avons dû en urgence libérer toutes les classes et reloger les élèves sous le préau et à la cantine », se souvient Marie-Hélène Boitier, en charge des affaires scolaires à Cluny. Mais l'ampleur des dégâts ne permet pas d'envisager une rentrée en septembre... Plutôt que de se limiter à changer le toit, l'architecte suggère une rénovation globale du bâti pour mieux isoler l'école. Après une année d'étude, l'équipe municipale accepte la proposition de l'architecte et les

travaux commencent en septembre 2023. L'école est d'abord débarrassée des faux plafonds susceptibles d'avoir été en contact avec la toiture en amiante, puis de nouvelles fondations sont coulées. Des murs composés de plaques de bois et de paille sont installés avec une grue. Une nouvelle charpente avec des poutres et des caissons remplis de laine de bois constitue le nouveau toit. « Tous les matériaux sont biosourcés », insiste Marie-Hélène Boitier. L'école affiche une allure moderne tandis qu'à l'intérieur, elle continue sa métamorphose : électricité, réseaux internet, faux plafonds, luminaires... et, surtout, une ventilation double flux qui offre un confort thermique et assure un bon renouvellement de l'air, sans gaspiller d'énergie. Depuis la rentrée 2025, les élèves et les enseignants ont enfin retrouvé leurs classes et les retours sont unanimes. « L'école est plus agréable à vivre et mieux adaptée aux défis climatiques. Elle prouve que l'on peut rénover de manière exemplaire des bâtiments de plus de cinquante ans », conclut l'élu.



© Ville de Rondinville

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Un service de restauration scolaire "obligatoire" ?

L'organisation d'un service de restauration scolaire n'est pas une obligation pour les communes. Cependant, lorsqu'un tel service est mis en place, il devient un service public à part entière et l'accès est de droit pour chaque enfant scolarisé sans discrimination conformément à [l'article L131-13](#) du code de l'éducation.



À SAVOIR

La FCPE est cosignataire du **Manifeste pour le bien manger à l'école**, porté par l'Association de l'alimentation durable. Le texte invite les candidats aux élections municipales de 2026, ainsi que les acteurs de l'alimentation, de la santé et de l'éducation à s'engager pour une restauration scolaire plus saine, durable, savoureuse et joyeuse. Il propose 10 actions concrètes pour améliorer la qualité des repas, favoriser le "fait maison", réduire le gaspillage alimentaire et renforcer la sensibilisation des enfants et des familles aux enjeux d'une alimentation équilibrée et responsable.

associationalimentationdurable.org

MANIFESTE

Engagement à porter *le bien manger à l'école* lors des élections municipales de 2026

Candidats et candidates aux élections municipales 2026, engagez-vous pour *le bien manger à l'école* des enfants de votre commune !

REVENDICATION FCPE

Bien sûr, la FCPE incite les communes à la création de ce service et insiste sur la nécessité d'être associée à l'élaboration du cahier des charges et au suivi du projet. La FCPE incite également les parents d'élèves à participer aux commissions des menus quand celles-ci sont mises en place par la commune.

L'inscription d'un enfant à la cantine peut-elle être refusée ?

Lorsque le service de restauration scolaire existe, tous les enfants peuvent y être inscrits de droit. Il est donc illégal de réservé l'accès à la cantine scolaire aux seuls enfants dont les parents travaillent. Ce droit est une victoire de la FCPE et est inscrit dans la loi depuis 2017.

REVENDICATION FCPE

La FCPE refuse que des enfants puissent en être exclus, car devant respecter certaines restrictions alimentaires quelles qu'en soient les raisons (religieuses, de santé...) ou parce que leurs parents sont sans emploi. Des solutions existent, comme la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) pour raisons de santé, ou encore un double choix proposé dans les menus. La généralisation des menus végétariens peut aussi faire partie des solutions.

MESURE 5 DE NOS « 20 MESURES POUR L'ÉCOLE DE DEMAIN » “UNE RESTAURATION SCOLAIRE ACCESSIBLE À TOUS”

Quel prix pour quelle restauration ?

En fonction du quotient familial, la commune peut moduler les tarifs. Elle a également le droit d'appliquer un tarif plus élevé aux enfants résidant hors de la commune, sans que cela ne dépasse le prix de revient du repas.

REVENDICATION FCPE

La FCPE réclame l'application d'un tarif modulé selon les ressources des familles et que les familles ne paient que le contenu de l'assiette.

Quid de la qualité ?

La loi Égalim a fixé aux cantines l'objectif de servir au moins 50 % de produits dits durables ou de qualité, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. En complément, depuis le 1^{er} janvier 2025 (ou 2028 pour les communes de moins de 2 000 habitants), les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique doivent être bannis des restaurants scolaires, car ils libèrent des perturbateurs endocriniens.

REVENDICATION FCPE

La FCPE demande que la loi Égalim soit appliquée et amplifiée au sein de la restauration scolaire, que l'offre de menus végétariens soit également respectée.



LA FCPE incite les municipalités à prendre en main le problème du gaspillage alimentaire. Une école d'environ 200 demi-pensionnaires jettent à la poubelle environ 14 kg de denrées chaque jour.

Des conventionnements avec les associations d'aide alimentaire peuvent être mis en place pour récupérer les excédents.

La formation des professionnels de restauration en la matière est à prévoir.

Comment faire pour que le temps de la restauration soit un temps éducatif ?

La pause méridienne peut répondre à des objectifs éducatifs : favoriser la découverte de nouvelles saveurs ou encore sensibiliser à l'équilibre et au gaspillage alimentaire, agir sur la prévention de pathologies, par la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

REVENDICATION FCPE

Le temps du repas est l'occasion pour les élèves de se détendre, d'échanger, de découvrir et d'apprécier le patrimoine culinaire. Ainsi, le restaurant scolaire se transforme en un espace d'apprentissage du goût, de la nutrition et de la culture culinaire. À long terme, les aliments que l'enfant aura consommés ainsi que les habitudes qu'il aura développées exercent une influence significative sur sa santé à l'âge adulte. Dans le contexte scolaire, les initiatives pédagogiques

peuvent être bénéfiques pour encourager les jeunes à devenir des acteurs conscients de leur bien-être et de la prévention des maladies qui touchent notre civilisation occidentale, telles que l'obésité, les maladies cardio-vasculaires, les cancers et l'ostéoporose. Ces problèmes sont d'une importance capitale tant pour la santé publique que pour l'évolution économique de notre société.

Quelles sont les obligations de la commune pour les enfants bénéficiant d'un PAI ?

Le projet d'accueil individualisé (PAI) a pour objectif de garantir un accueil et un accompagnement individualisés des enfants atteints de troubles de la santé nécessitant certains aménagements. Ces dispositions concernent aussi bien le temps scolaire que le temps périscolaire. La commune doit tenir compte de la présence d'enfants bénéficiant d'un PAI dans l'organisation des activités périscolaires ou extrascolaires. Concernant la restauration, sous responsabilité de la

commune, tout enfant ayant un régime alimentaire particulier défini dans le projet d'accueil individualisé, doit pouvoir profiter des services de restauration collective. Il est essentiel d'associer les équipes de restauration pour la mise en œuvre au sein du restaurant scolaire.

Circulaire du IO février 2021, Projet d'accueil individualisé pour raison de santé.

À quoi sert la caisse des écoles ?

Une délibération du conseil municipal, approuvée par le préfet, peut créer, dans une commune, une caisse des écoles. La caisse des écoles est quasi exclusivement alimentée par les dotations du budget communal ; ces ressources budgétaires permettent la gestion de services sociaux ou éducatifs (cantine, garderie, sorties pédagogiques...), l'achat de livres, fournitures scolaires, matériel didactique...

À ROMAINVILLE, C'EST LA SEMAINE DU GOÛT TOUTE L'ANNÉE !

Des parents engagés, des élus motivés et des professionnels formés, c'est le trio gagnant qui a permis à la cantine de l'école Maryse Bastié de Romainville de devenir IOO % fait maison, bio et local, depuis janvier 2023. Situé dans le quartier Youri Gagarine, classé prioritaire de la politique de la ville, ce groupe scolaire accueille chaque jour 320 à 340 élèves en demi-pension. En 2020, l'école a été choisie pour sortir de l'industrialisation de la restauration collective et expérimenter le retour d'une cuisine dans l'école, une première en Île-de-France. « Les locaux de l'école s'y prêtaient, explique la municipalité. L'office

est vaste et les travaux à réaliser raisonnables. » La transformation repose sur plusieurs principes clés : le IOO % fait maison avec des aliments bruts préparés sur place pour garantir fraîcheur, saveur et maîtrise des coûts, tout en valorisant le métier de cuisinier de restauration collective ; le IOO % bio pour éviter les effets nocifs des pesticides sur la santé et l'environnement ; le recours aux produits locaux et aux circuits courts pour soutenir les producteurs locaux et respecter les écosystèmes ; et le respect de la saisonnalité pour offrir des aliments de qualité et minimiser l'impact environnemental lié aux transports. La cantine a été inaugurée en mai 2023 et la nouvelle cuisine du groupe scolaire Maryse Bastié a réussi en quelques mois à obtenir le niveau 3 de la certification



L'EXEMPLE À SUIVRE

© Ville de Romainville

ECOCERT. Quant au prix de revient d'un repas, il s'élève à 6,404 € contre 7,525 € en cuisine centrale. Aujourd'hui, la viabilité économique et opérationnelle de la cuisine Maryse Bastié permet d'étendre le modèle à quatre nouvelles écoles de Romainville d'ici la fin de l'année scolaire, et à trois autres en 2026. « Nous travaillons actuellement sur un plan de déploiement qui permettra de généraliser ce modèle aux seize écoles de la ville d'ici 2030 », conclut la municipalité.



LE DROIT DES ASSOCIATIONS

Les associations peuvent-elles utiliser les locaux scolaires ?

L'organisation, par une association de parents d'élèves, d'activités autres que celles se rattachant directement aux nécessités de la formation (fêtes d'école, bourses aux vêtements...) suppose l'autorisation préalable du maire et l'accord de la collectivité territoriale propriétaire des locaux. Le maire est, en effet, compétent pour décider de l'utilisation des locaux scolaires en dehors des périodes où ils sont utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue. Une convention peut être passée à cet effet entre l'association et la commune.

Quels moyens matériels la commune doit-elle mettre à disposition des associations de parents d'élèves ?

Les associations de parents d'élèves présentes dans les écoles doivent



bénéficier de moyens matériels d'action, notamment d'une boîte aux lettres et d'un panneau d'affichage situés dans un lieu accessible aux parents. Ces dépenses doivent être prises en charge par la commune, de même que l'ensemble des dépenses relatives aux élections scolaires (bulletins de vote, enveloppes, urne...), qui relèvent des dépenses de fonctionnement de l'école.

Article D111-8 du code de l'éducation, circulaire 2000-082 du 9 juin 2000.

MESURE II DE NOS « 20 MESURES POUR L'ÉCOLE DE DEMAIN » “LA MÉDIATISATION DES ÉLECTIONS SCOLAIRES”

Un élu de la commune doit-il siéger en conseil d'école ?

Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal siègent au conseil d'école. Le conseil d'école est amené à donner des avis et à présenter des suggestions sur toutes questions intéressant la vie de l'école et notamment des activités ou services assurés par la commune. Il est également consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école. ([Articles D411-1 à D411-4 du code de l'éducation](#)). Un exemplaire du procès-verbal de la séance est adressé au maire.

REVENDICATION FCPE

Pour la FCPE, il est indispensable que le maire ou un de ses représentants assiste à chaque conseil d'école, et que les équipes s'engagent à un réel suivi d'un conseil à l'autre.

Qu'est-ce que le droit d'accueil ?

En cas de grève des personnels enseignants, lorsque le service d'accueil est mis en place par la commune, celle-ci peut accueillir des élèves dans les locaux des écoles maternelles et élémentaires publiques, y compris lorsque ceux-ci continuent d'être utilisés en partie pour les besoins de l'enseignement.



LES DÉPENSES PÉDAGOGIQUES



© Alexandra Défresne

Qui doit financer les manuels et les fournitures scolaires ?

Les dépenses suivantes ne relèvent pas d'une obligation pour la commune :

- Les fournitures scolaires individuelles ;
- Les manuels scolaires ;
- Les frais de garderie dans les écoles maternelles, les études surveillées dans les écoles primaires, les accueils de loisirs ;
- Les activités éducatives, sportives et culturelles hors temps scolaire ;
- Les dépenses relatives à la création et au fonctionnement des conservatoires municipaux de musique ;
- Les dépenses de fonctionnement des cantines scolaires, leur création n'étant pas une obligation (mais la plupart des communes l'assurent).

La commune n'est pas obligée de prendre en charge ces dépenses et peut demander aux parents une participation financière pour tout ce qui relève des activités hors temps scolaire qu'elle organise.

Dans les faits, cependant, la grande majorité des communes prennent en charge les manuels scolaires.

REVENDICATION FCPE

À l'école, 20% des élèves vivent dans la pauvreté. Fournitures, sorties scolaires, équipements de l'enseignement professionnel... L'inflation, qui n'épargne pas les dépenses liées à la scolarité, a encore appauvri les familles déjà en grande difficulté.

La gratuité est une des valeurs cardinales de la FCPE. L'État, aux côtés des collectivités locales, doit prendre en charge tout ce qui est nécessaire à la scolarité d'un enfant en primaire, au collège et au lycée, notamment en lycée pro. La FCPE porte et anime le débat sur la gratuité réelle des fournitures scolaires, ainsi que des actions concrètes avec les fabricants car autre leur prix prohibitif, elles alourdissent substantiellement le poids du cartable et ne sont pas suffisamment respectueuses de l'environnement.

MESURE 16 DE NOS « 20 MESURES POUR L'ÉCOLE DE DEMAIN »
“VERS LA GRATUITÉ DE LA SCOLARITÉ”

LE KIT DE FOURNITURES SCOLAIRES, UN GESTE D'ÉGALITÉ

À Bagneux (Hauts-de-Seine), depuis 2024, un kit de fournitures scolaires est distribué à chaque élève du CP au CM2, le jour de la rentrée, tandis qu'un livre est offert aux enfants de maternelle. « Notre objectif est à la fois d'alléger la facture de la rentrée pour les familles et de faire un geste universel, en permettant à tous les enfants de démarrer l'année dans de bonnes conditions, et à égalité, tous avec les mêmes moyens », explique Yasmine Boudjenah, première adjointe en charge de l'éducation. Ce kit vient remplacer une allocation de rentrée scolaire qui fut attribuée par la commune durant une trentaine d'années, mais « qui ne touchait pas toutes les familles », précise l'élu. L'enveloppe budgétaire a donc été abondée : un peu plus de 90 000 euros au total, pour 4 500 enfants

(dont 2700 en élémentaire). À Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), la gratuité des fournitures scolaires est effective depuis trente-trois ans. Ici, la formule est différente : une ou deux journées de distribution sont organisées – 60 % des enfants y récupèrent leur kit – et, en complément, une dotation est attribuée aux écoles afin qu'elles puissent distribuer des fournitures. Cette gratuité est un levier « pour réduire les inégalités scolaires », estime le maire Jean-Philippe Gautrais, car « posséder les fournitures scolaires est un besoin primaire pour bien apprendre à l'école. » Même si, avec la crise du pouvoir d'achat, l'élu en convient : ce geste est aujourd'hui attendu par davantage de citoyens. « Cela fait longtemps que c'est plébiscité par les classes populaires, dit-il. Mais depuis plusieurs années, les classes moyennes sont aussi demandeuses. »

L'EXEMPLE À SUIVRE



© Ville de Bagneux



LA FCPE, par l'intermédiaire de ses conseils départementaux et conseils locaux, organise depuis une quinzaine d'années des achats groupés de fournitures qui bénéficient très concrètement au pouvoir d'achat des familles. C'est aussi un acte écologique car les fournitures sont de qualité et écoresponsables.



LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



© Laurence Guillermou

Qui est responsable de la sécurité des élèves ?

La commune est responsable en matière de surveillance et de sécurité durant les activités dont elle est l'organisatrice, comme le service de cantine scolaire et/ou de garderie ou toute autre activité périscolaire. Les personnes chargées de la surveillance des élèves peuvent être des agents communaux.

La commune peut-elle interdire la circulation aux abords d'une école ?

La municipalité est responsable de la sécurité sur la voie publique et en particulier de l'aménagement des aires de stationnement des cars scolaires.

REVENDICATION FCPE

Les points d'arrêt des cars scolaires sont souvent accidentogènes. Les parents élus FCPE peuvent se rapprocher de l'Anateep pour organiser des opérations d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté. La FCPE préconise le développement des pédibus, là où c'est possible, pour lutter contre la pollution automobile aux alentours des écoles et favoriser l'exercice physique des enfants.

Quid de la gratuité du transport scolaire ?

Selon l'article L3111-9 du code des transports, la région peut décider de déléguer la compétence à une commune. « Si elles n'ont pas décidé de la prendre en charge elles-mêmes, la région ou l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains peuvent confier par convention, dans les conditions prévues à l'article L. 1111-8 du code général des collectivités territoriales, tout ou partie de l'organisation des transports scolaires au département ou à des

communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes, des établissements d'enseignement ou des associations de parents d'élèves et des associations familiales. »

REVENDICATION FCPE

Le coût du transport scolaire influe sur les choix d'orientation et conditionne la réussite des élèves, en particulier les plus vulnérables. C'est pour lutter contre ces inégalités que la FCPE réclame aux autorités organisatrices de transports, la gratuité pour tous les élèves. Elles doivent organiser le dialogue avec toutes les parties prenantes, notamment pour harmoniser leur politique quand les

élèves sont contraints de passer d'un territoire à l'autre pour rejoindre leur établissement scolaire.

Les rues aux écoles, une solution ?

L'aménagement et l'entretien des espaces extérieurs réservés aux élèves, ainsi que l'installation et l'entretien des matériels mis à leur disposition, relèvent aussi de la compétence de la commune. Les rues aux écoles sont des excellents exemples à suivre et à multiplier.



L'EXEMPLE À SUIVRE



80 % D'ÉLÈVES À VÉLO DANS LE VILLAGE DE MUTTERSOLTZ

Permettre aux enfants de circuler en sécurité, à pied ou à vélo, dans leur village : c'est le défi qu'a relevé Patrick Barbier, maire écologiste de Muttersholtz, commune alsacienne de 2 300 habitants. Élu en 2008, l'ancien

instituteur aura mis dix ans pour faire face aux obstacles et aménager toutes les pistes cyclables nécessaires. Pour contourner les trois routes départementales traversant le village, l'édile a dû convaincre certains propriétaires de créer des tronçons sur leur terrain. L'équipe municipale a aussi élargi des trottoirs, installé des plateaux afin de faire ralentir les voitures ou encore mis en place un « chaussidou » à une des entrées du village. Le pari est réussi puisque, aujourd'hui, l'abri à vélos de l'école, qui compte 150 places, affiche complet ! « La qualité de la démocratie est liée à sa lenteur », assure le maire.

LA CARTE SCOLAIRE



Quelles conditions pour l'inscription d'un enfant ?

L'inscription dans une école ne peut être refusée à un enfant au motif de sa nationalité étrangère (circulaire n°2002-063 du 20 mars 2002), du fait que les parents soient sans papier, sans domicile fixe ou nomades.

L'inscription d'un enfant de moins de trois ans peut-elle être refusée ?

La commune peut inscrire les enfants dès l'âge de 2 ans. Cependant, l'admission effective dépend de l'Éducation nationale. Le maire peut favoriser la scolarisation dès 2 ans en investissant dans cet accueil : locaux et mobilier adapté, personnel qualifié en nombre suffisant, ouverture de classes passerelles.

Qui élabore la carte scolaire ?

La préparation de la carte scolaire du premier degré est une compétence partagée entre l'État et les communes.

Ainsi, pour l'ouverture d'une classe ou d'une école, la commune décide de la localisation et de la construction tandis que la direction des services départementaux de l'Éducation nationale décide de l'affectation des emplois d'enseignants correspondants. La fermeture d'une classe ou d'une école résulte, quant à elle, du retrait du ou des postes d'enseignant par le DASEN.

MESURE 14 DE NOS « 20 MESURES POUR L'ÉCOLE DE DEMAIN »
“UNE CARTE SCOLAIRE QUI GARANTIT LA MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE”

Les regroupements d'écoles sont-ils possibles ?

Légalement, les communes ont la possibilité de se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une école. Les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) s'appuient généralement sur des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Il existe deux sortes de RPI :

- les RPI dispersés : chaque école rassemble les élèves de plusieurs communes par niveau pédagogique et garde son statut juridique et sa direction d'école ;
- les RPI concentrés : l'ensemble des élèves des communes concernées est scolarisé dans l'école de l'une des communes.

La commune peut-elle changer les horaires de l'école ?

Les communes ou les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) compétents peuvent proposer des projets d'organisation du temps scolaire des écoles situées sur leur territoire.

Après avis de l'IEN, le projet est transmis au Dasen dans un délai permettant son examen par le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), convoqué pour se prononcer sur les horaires des écoles. Les IEN doivent mettre en place

une concertation approfondie avec les maires et les conseils d'école afin d'aider à construire un projet cohérent et partagé.

La commune finance-t-elle l'inscription d'élèves dans les écoles privées ?

La loi dite Carle du 28 octobre 2009 a fait obligation aux communes et aux communautés de communes de contribuer financièrement pour tout élève de la commune inscrit dans une école primaire privée d'une autre commune. 75 % du financement des établissements privés sont pris en charge par la puissance publique.

REVENDICATION FCPE

La FCPE, avec le CNAL, s'est opposée à ce texte qui, de surcroît, s'applique sans accord préalable du maire de la commune de résidence, contrairement aux dispositions similaires concernant les écoles publiques.

MESURE 15 DE NOS « 20 MESURES POUR L'ÉCOLE DE DEMAIN »
“UN FINANCEMENT DE L'ÉTAT RÉSERVÉ À L'ÉCOLE PUBLIQUE”



POUR LE PREMIER DEGRÉ,
l'État et les collectivités territoriales ont versé, en 2021,
2,831 milliards d'euros pour l'enseignement privé,
pour 861 736 élèves à la rentrée scolaire 2021, soit 3 285 euros par élève. (Source : [Rapport d'information de 2024](#)
de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale)



LA QUALITÉ DE VIE DES ÉLÈVES



« ADAPTER LES TEMPS SCOLAIRES aux rythmes des enfants » : le sujet est au cœur des auditions menées dans le cadre de la Convention citoyenne des temps de l'enfant, qui remettra ses conclusions au gouvernement en novembre 2025. De nombreuses ressources sont disponibles [en ligne](#).

Quelle est la compétence de la commune en matière de rythmes scolaires ?

Selon l'article D521-12 du code de l'éducation, la commune (ou l'EPCI), conjointement avec le conseil d'école peut proposer une organisation dérogatoire du temps scolaire (la règle restant les neuf demi-journées, même si cette organisation est désormais minoritaire).

REVENDICATION FCPE

La FCPE a toujours défendu une organisation répondant – avant tout – aux besoins des élèves. Les conséquences préjudiciables de la semaine de 4 jours ont été largement démontrées. Les journées de

6 heures de classe, sont trop longues, fatigantes et par conséquent contre-productives. Les élèves ont trop de choses à apprendre en trop peu de temps ! Deux économistes ont également montré que la pause du mercredi pénalise les femmes, contraintes d'alléger leur emploi du temps professionnel pour s'occuper des enfants. Pourquoi manquer une telle occasion de remédier à une inégalité supplémentaire sur le marché du travail français ?

Pour toutes ces raisons, la FCPE soutient la semaine de 4 jours et demi, celle de l'école bienveillante pour les enfants. Et n'aura de cesse de valoriser les projets réussis des communes, celles qui n'ont pas choisi de faire une énième marche arrière.



Affiche de la FCPE réalisée en 2017.



EN SAVOIR PLUS :

Internet Voir notre infographie sur les bénéfices de la semaine de 4 jours et demi : fcpe.asso.fr/actualite/quatre-jours-et-demi-il-faut-tirer-bon

4 jours et demi, c'est toujours oui !

L'ÉCOLE DE GRILLON : UNE PIONNIÈRE QUI RÉSISTE

À l'école primaire de Grillon, commune de 1 700 habitants dans le Vaucluse, l'école le mercredi matin remonte à la fin du XX^e siècle. « À l'époque, nous étions une école pilote pour réfléchir à la question des rythmes scolaires, se souvient Christine Hilaire, aujourd'hui adjointe à la mairie et ancienne parent d'élève. Le directeur de l'école était volontaire et facilitateur et nous, en tant que parents, notre objectif était le bien-être des enfants. » La règle alors, c'était cinq jours d'école, dont le samedi matin, mais avec des dérogations possibles. « La question de la coupure du mercredi était alors posée par les

spécialistes, continue l'élu. Selon eux, cette coupure crée une rupture dans le rythme d'éveil/sommeil et nécessite un effort de réadaptation plus important le jeudi matin. » Dès le milieu des années 1990, la commune décide donc, non pas de passer à quatre jours, mais de remplacer le samedi matin par le mercredi matin. Une pionnière. « Municipalité, enseignants, parents et associations... nous étions tous d'accord, affirme l'élu. Nous avons organisé des activités entre 16h et 17 h15 les autres jours. » Au départ, elles étaient assurées par des bénévoles mais depuis, la municipalité emploie des animateurs. Désormais, si l'on excepte deux années durant lesquelles la semaine de quatre jours a été



L'EXEMPLE À SUIVRE



© Grillon

imposée par le gouvernement, le rythme est 8h50-12h/13h50-16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 8h50-12h le mercredi avec un temps de garderie de 12h à 12h30 pour répondre aux besoins des parents. « Les 4,5 jours sont profitables pour les apprentissages des élèves », insiste Christine Hilaire qui ne manque pas d'arguments étayés pour convaincre ceux et celles qui remettent le sujet sur la table, comme en 2017. Nous résistons ! »



L'EXEMPLE À SUIVRE



© Ville de Nantes

NANTES MISE SUR LA COMPLÉMENTARITÉ DES TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

À Nantes, les arguments pour la semaine des 4,5 jours et demi ne manquent pas. « Au-delà d'être bénéfique pour les apprentissages de tous les élèves comme le démontrent les scientifiques, l'école le mercredi matin permet de lutter contre les inégalités sociales, de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle et de participer par ce biais à l'égalité femmes-hommes face au travail », rappelle

Ghislaine Rodriguez, adjointe à l'éducation à la mairie de Nantes. Pour la mettre en place en 2013, ville, parents, enseignants et associations ont travaillé ensemble pour organiser des temps périscolaires de qualité et les structurer. « En 2017, lorsque la semaine de quatre jours est redevenue possible, nous venions de consolider notre nouvelle organisation. » Pas question donc de revenir en arrière. « Le mercredi sans école n'est pas favorable aux enfants issus des milieux défavorisés et une majorité des parents nantais comprennent l'intérêt des 4,5 jours pour leurs enfants et pour les enfants des autres », rappelle l'élu. Aujourd'hui, les temps scolaires^(I) sont de 8h45 à 12h et de 14h à 16h. Le périscolaire commence à 7h30 avec un petit-déjeuner possible, dure deux heures le midi avec des activités et s'organise l'après-midi

en trois temps : gratuit de 16h à 16h30, des activités de 16h30 à 17h30 et un temps d'accueil avec un accompagnement de travail personnel de 17h30 à 18h30. « La pluralité des activités éducatives permettent aux enfants d'avoir accès à des domaines très variés : art, culture, sport, bien-être... » ajoute l'adjointe à l'éducation, qui n'hésite pas à actionner tous les leviers possibles pour favoriser les apprentissages des enfants dont la complémentarité des temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire). Sur les 24 communes de l'agglomération nantaise, neuf sont restées à la semaine des 4,5 jours : une minorité en nombre de villes mais une majorité en nombre d'enfants car les trois plus importantes villes – Nantes, Rezé et Saint-Herblain – en font partie.

(I) Ils peuvent varier de quinze minutes selon les écoles.



LE PÉRISCOLAIRE



La mise en place d'un accueil périscolaire est-elle obligatoire ?

Les communes peuvent mettre en place un accueil périscolaire, qui est un accueil en dehors du temps scolaire, avant ou après la classe. Si la mise en place d'un tel accueil est facultative, il existe dans les faits dans la très grande majorité des communes.

Les communes peuvent décider de mettre en place les activités périscolaires dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs. Elles sont dès lors soumises à une obligation de déclaration et doivent se conformer à des règles spécifiques, notamment en matière de qualification des intervenants et de taux d'encadrement. Elles peuvent en contrepartie bénéficier d'un financement de la caisse d'allocations familiales. Elles peuvent également opter pour un accueil non déclaré (garderie, aide aux devoirs) où les règles de fonctionnement (tarification, encadrement...) sont laissées à leur libre appréciation.

Les communes peuvent mettre en place un projet éducatif territorial (PEdT) qui formalise l'engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants.

REVENDICATION FCPE

Pour la FCPE, le temps périscolaire doit être un temps éducatif de qualité, avec des intervenants formés et en nombre suffisant. La fédération pointe de nombreuses inégalités territoriales, avec des situations très variables selon la taille de la commune, les moyens dont elle dispose et ses choix budgétaires et politiques. Enfin, l'empilement des nombreux dispositifs (CAF, PEdT, plan mercredi, cités éducatives...) complexifie et alourdit la tâche des communes, tout en les rendant peu lisibles par les parents.

6 000

PARMI LES 21 500 COMMUNES disposant d'une école publique, seul un tiers d'entre elles – plus de 6 000 – sont couvertes par un projet éducatif territorial (PEdT) actif, selon une note de service du ministère de l'Éducation nationale de 2025, alors qu'un peu plus de 91% des communes étaient concernées au 31 décembre 2015. La FCPE s'alarme de ce net recul. La mise en place des PEdT était un réel progrès et revêt un enjeu majeur. La FCPE militera pour que les prochaines équipes municipales reconstruisent les PEdT partout où ils ont disparu.



LES ADULTES AUPRÈS DES ENFANTS



Qui gère le personnel non enseignant ?

Les personnels chargés de l'entretien des locaux, de l'accueil, du gardiennage et de la restauration dans les écoles font partie de la communauté éducative, même s'ils n'exercent pas de fonctions pédagogiques directes. Ils contribuent au bon fonctionnement quotidien de l'établissement et à la qualité de l'accueil des élèves. Ils participent également à la vie de l'établissement : réunions, projets éducatifs, accompagnement des enfants sur le temps scolaire ou périscolaire.

REVENDICATION FCPE

Les personnels techniciens, ouvriers et de service, tout comme les ATSEM, doivent pouvoir avoir une voix délibérative au conseil d'école. Actuellement, ils n'ont qu'une voix consultative, c'est-à-dire qu'ils peuvent apporter leur expertise ou des informations spécifiques, mais ne participent pas aux votes.

Combien d'Atsem doit-il y avoir en maternelle ?

Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un(e) Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles). Il ne s'agit pas obligatoirement d'un temps plein par classe. Son recrutement (sur concours et avec le CAP petite enfance) et son traitement sont exclusivement à la charge de la commune. Il est chargé notamment de l'assistance aux enseignants pour les soins corporels à donner aux enfants, et peut aussi accompagner les élèves au cours d'activités extérieures.

REVENDICATION FCPE

La FCPE revendique la présence d'un Atsem par classe tout au long de la journée scolaire.

Les communes doivent-elles rémunérer les AESH ?

Depuis la rentrée scolaire 2024, la loi du 27 mai 2024, dite loi Vial, impose à l'État de financer la rémunération des personnes qui accompagnent les élèves en situation de handicap (AESH), "durant le temps scolaire et le temps de pause méridienne". Mais, un an plus tard, dans certains départements, l'État ne prend toujours pas ce coût en charge, ce qui oblige parfois les communes à assurer elles-mêmes le financement des AESH.

REVENDICATION FCPE

La FCPE milite pour un accompagnement de qualité pour l'ensemble des enfants à besoins éducatifs particuliers. Elle revendique : l'augmentation de la rémunérations de tous les AESH ; des contrats à temps complet ; la création d'un véritable statut du métier d'AESH au sein de la fonction publique ; des formations qualifiantes à la hauteur de leurs missions ; le recrutement des AESH en nombre suffisant pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins recensés.

86%

DES AESH

avaient une quotité de travail inférieure ou égale à 70 % à la rentrée 2022 et seulement 28 bénéficiaient d'un temps plein.
(Source : [Cour des comptes](#), 2024).





Soyons solidaires pour nos enfants !

**Plus nous sommes nombreux,
plus nous sommes entendus.**

**Rejoignez
la FCPE,
adhérez !**





L'accordeur de piano, un artisan du son

Atypique, le métier d'accordeur de piano allie connaissances acoustiques, écoute assidue, gestuelle précise et passion de la musique.

Texte : MARIANNE PEYRI

“Un préjugé persiste sur “l'oreille” de l'accordeur de piano, lequel serait doté d'une faculté innée ou d'une sorte de prédisposition. Non, ce n'est pas un don : tout un chacun peut former son oreille à l'écoute – qui est la base du métier – de phénomènes acoustiques et de “battements” (interférences), dont la conscientisation permet une infime correction de la tension des cordes visant la justesse harmonique. L'apprentissage de l'accord-de-piano, c'est avant tout la maîtrise de phénomènes vibratoires », précise Stéphane Volaire, accordeur de piano depuis plus de trente-cinq ans. Exerçant en région parisienne, à son compte, sous le statut de micro-entrepreneur, il détient aujourd'hui un volume de près de 2500 clients, essentiellement des particuliers. Sous-traitant depuis vingt ans d'un grand magasin de vente de piano, il s'est constitué une vaste clientèle. Dans un rayon d'environ 50 km autour de chez lui, il se rend à leur domicile, plusieurs fois par an pour certains ou qu'une fois tous les trois ans pour d'autres.

Pendant une heure environ, il procède à l'accord des quelques 230 cordes du piano (représentant une tension de

plus de 10t) dont la fréquence acoustique varie en fonction du taux hydro-métrique et du degré d'utilisation de l'instrument. Il intervient aussi dans des salles de spectacle et de concert et des conservatoires.

Un travail minutieux, de patience, de précision

Il s'emploie ainsi au quotidien à trouver la fréquence exacte de chaque note à l'aide d'une clé spéciale et de quelques accessoires. Se rajoutent parfois des dépannages tels qu'un changement de corde(s). « Les artisans qui réalisent de grosses réparations, ce qui n'est pas mon cas, disposent d'un atelier et interviennent aussi sur tous les aspects de la restauration de piano, dont l'ébénisterie et la petite menuiserie », explique Stéphane.

Passionné de musique, ce dernier joue du piano depuis l'âge de 6 ans, mais précise que pratiquer un instrument n'est cependant pas obligatoire pour être accordeur. « C'est une base plus favorable mais qui ne permet pas de mieux entendre les phénomènes harmoniques et acoustiques du piano. Il faut absolument différencier « la justesse musicale » (jouer sans fausse note, chanter juste) de la justesse

3 CHOSES À SAVOIR

1.

Où puis-je me former ?

L'Institut technique européen des métiers de la musique, l'ITEMM, installé au Mans, propose un CAP Accordeur de piano de neuf mois dont trois en entreprise, diplôme reconnu depuis 1994. On peut y suivre aussi en deux ans, en alternance, un CAP Assistant technique en instrument de musique option piano, diplôme reconnu depuis 2001. Ces formations sont suffisantes pour exercer comme accordeur, métier cependant peu réglementé.

2.

Comment se perfectionner ?

Il est possible de poursuivre ses études pour apprendre à effectuer des réparations plus complexes par un brevet des métiers d'art (BMA) technicien en facture instrumentale option piano, en apprentissage, pendant deux ans.

3.

Puis-je être salarié ?

Oui, au sein d'un magasin de musique, école ou conservatoire de musique ou chez un fabricant de piano, mais le salariat est devenu plus difficile aujourd'hui. Beaucoup exercent en indépendant.

qu'exige l'accord d'un instrument. L'oreille absolue est sans lien avec la faculté d'accorder un instrument. » Stéphane Volaire confie avoir choisi ce métier pour associer pratique musicale et connaissance physique du piano. « Beaucoup de pianistes jouent sans connaître le fonctionnement de l'instrument. Je trouvai passionnant de l'aborder dans sa totalité, instrumentale et technique. Même si cette profession est assez précaire, en tant qu'indépendant, et tributaire d'un marché aléatoire, elle permet aussi une grande liberté d'organisation de son travail et laisse du temps libre pour être un père investi et pratiquer de nombreuses activités. »

En pratique

Moustique tigre

Quels risques pour les enfants ?



**L'été est passé mais le danger n'est pas écarté !
Le risque de transmission de pathologies infectieuses par piqûres de moustique perdure à l'automne.**

Texte : MARIANNE PEYRI

La période d'activité du moustique tigre s'étend de mai jusqu'à la fin du mois de novembre dans l'Hexagone, rappellent les agences régionales de santé (ARS). Les risques de contamination de virus et maladies par piqûres de moustique peuvent persister à l'automne notamment si les températures sont clémentes. Il est d'autant plus important de rester vigilant que la métropole a connu, depuis mai dernier, des chiffres record de transmission de maladies d'origine tropicale.

Selon un récent rapport de Santé Publique France, à la suite de fortes épidémies à La Réunion et dans l'Océan indien, on a dénombré, depuis le printemps dernier, 1000 cas de chikungunya dits « importés », soit de personnes contaminées lors d'un voyage hors de l'Hexagone.

Plus inédit, on compte, en parallèle, 633 cas de chikungunya et 26 cas de dengue dits « autochtones », lorsqu'un moustique, présent en Hexagone, a piqué une personne infectée et transmis la maladie à un individu qui n'a pas quitté le territoire. Peu de régions sont épargnées, le moustique *Aedes albopictus* étant présent désormais dans

84 % des départements de France métropolitaine.

Fièvre, maux de tête et douleurs articulaires

Ces pathologies telles que le chikungunya, la dengue ou le Zika peuvent être, pour certains, sans symptômes. Pour d'autres, une fièvre élevée, supérieure à 38,5° apparaît brutalement, accompagnée de maux de tête et surtout de courbatures et de douleurs articulaires, parfois d'irruption cutanée. Ces symptômes disparaissent généralement en 5 à 10 jours. Il n'existe pas de traitement spécifique, ces pathologies sont traitées par antidouleurs et anti-inflammatoires.

Dans de rares cas, ces maladies peuvent provoquer de graves complications cardiaques ou neurologiques. Les enfants, tout comme les adultes, peuvent être contaminés. Le risque de formes graves est toutefois plus élevé chez le nouveau-né et le nourrisson ou chez les enfants présentant des facteurs de risque.

En cas de symptômes, il est important de consulter un médecin qui prescrit une prise de sang et alerte, si la pathologie est avérée, l'agence régionale de

COMMENT SE PROTÉGER ?

Il est conseillé d'installer des moustiquaires extra-fines aux fenêtres, au-dessus du lit ou sur la poussette pour les nouveaux nés, de faire porter à son enfant des habits couvrants, amples et clairs, les moustiques étant attirés par les couleurs foncées et les vêtements moulants. On peut installer un ventilateur, car le vent déstabilise le vol du moustique. Pour les répulsifs, mieux vaut demander conseil aux pharmaciens. Leur usage ne doit pas être répété, tout comme celui de serpentins fumigènes ou l'imprégnation des vêtements par des insecticides. L'ANSES, elle, alerte sur la dangerosité des bracelets répulsifs qui peuvent provoquer des brûlures. Mieux vaut vider les réceptacles d'eau dans son habitat (coupelettes, jouets, pots, pied de parasol...). Une demi-tasse à café d'eau suffit pour que les larves de moustiques, même après plusieurs mois au sec, éclosent en moins de six jours.

santé ; le chikungunya, la dengue et le Zika étant des maladies à déclaration obligatoire. Cette autorité peut procéder à des actions de démoustication d'une zone afin de limiter la chaîne de transmission. Une fois que la période de virémie de quelques jours est passée, le virus n'est plus transmissible.

— Avec l'aide de **Christine Castor** (SPF Nouvelle-Aquitaine) et **Dr Karim Tararbit** (ARS Nouvelle-Aquitaine)

En savoir plus :

Internet

- Pour tout savoir sur cette espèce invasive ; les bons gestes à adopter ; la surveillance sanitaire.



Parents séparés Quand l'ado décide de couper les ponts...

La séparation parentale pousse parfois certains jeunes bouleversés à rompre le dialogue avec l'un des deux parents.

Texte : ÉMILIE GILMER

Même si l'annonce d'une séparation peut être vécue sans heurts, certains ados traversent une tempête émotionnelle difficile à maîtriser. Or, la période de l'adolescence est en soi une période d'instabilité. Aussi, dans certains cas, la séparation parentale vient renforcer ce sentiment d'insécurité... Inconsciemment, désigner un « responsable » est alors une option pour reprendre un semblant de contrôle sur la situation. Certains facteurs sont déterminants, comme la relation que l'on entretenait au préalable avec son ado (était-elle bonne ou déjà dégradée ?) et/ou le contexte de la séparation. Un divorce conflictuel favorise chez certains enfants une réaction épidermique. C'est d'autant plus vrai si un seul des deux parents est à l'origine de la séparation, et que l'autre est plongé dans le chagrin, voire s'il y a une question d'adultèbre. Par loyauté, l'ado peut prendre fait et cause pour le parent qu'il considère « lésé » et se retourner –

parfois de manière brutale – contre le parent décisionnaire.

Rien ne sert, alors, de forcer les choses. Dans un premier temps (les premières semaines), mieux vaut laisser à l'ado le temps de « digérer ». Ensuite, un geste d'approche peut être tenté : certains professionnels préconisent un courrier écrit, plutôt qu'un appel ou une tentative de contact.

Si le silence perdure, d'autres pistes sont envisageables. On peut engager le dialogue avec son ex-conjoint (le coparent) pour qu'il intercède auprès de l'enfant. Un tiers peut aussi intervenir, éventuellement un membre de la famille, à condition qu'il n'ait aucun parti pris affectif pour l'un ou l'autre des parents et qu'il n'alimente d'aucune manière le conflit.

Reste la possibilité de se tourner vers la justice, en demandant une audience au juge des enfants pour mettre en place ou maintenir des droits de visite. Cette option doit être choisie en dernier recours, si toutes les tentatives de

AVIS D'EXPERT



EMMANUELLE MERCIER
Infirmière en
pédopsychiatrie

« Même si elle paraît désuète, la lettre manuscrite que l'on envoie à son enfant représente un engagement symbolique qui montre l'attention qu'on lui porte. Bien sûr, le choix des mots est crucial. D'abord, il faut se centrer sur l'enfant, dire que l'on peut entendre sa déception ou sa colère, que l'on a le désir de comprendre ce qu'il ressent, et qu'on souhaite lui exprimer notre affection. On peut aussi lui dire que l'on sera disponible le jour où il sera prêt à une rencontre. Il ne s'agit en aucun cas de chercher à discréditer l'autre coparent et de réhabiliter sa propre image en écrivant, par exemple, "Tu n'as pas toute la vérité", "Tu ne sais pas exactement ce qu'il s'est passé", etc. Faire un courrier en ce sens serait absolument contre-productif. Si une rencontre a finalement lieu il faut accepter l'idée d'une discussion franche et honnête, et donc serrer un peu les dents, accepter son authenticité et sa vérité à lui. Puis, arriver à dire, "Bon, maintenant, qu'est-ce qu'on peut faire ensemble ?", "Comment est-ce qu'on peut continuer cette vie différemment, mais la continuer quand même ?" »

contact ont échoué. Même si l'on fait face à un mur, l'ado réalisera a posteriori que tout a été tenté par son parent pour maintenir le dialogue.

En savoir plus

Livre

- *Mieux vivre l'adolescence de son enfant*, d'Emmanuelle Mercier, Chronique Sociale, 2023.

En pratique



Mobilité des jeunes : pourquoi ça coince ?

**Pourquoi certains jeunes préfèrent-ils renoncer à une formation ou à une orientation choisie plutôt que de quitter la maison ?
La nouvelle génération serait-elle en train de réinterroger un modèle ?**

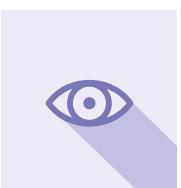
Texte : ÉMILIE GILMER

Trois jeunes sur quatre ont déjà renoncé à un emploi ou à une formation en raison de difficultés de mobilité. C'est ce que nous apprend la 5^e édition du baromètre¹ de l'éducation de la fondation Apprentis d'Auteuil consacré à l'impact de la mobilité sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Bien sûr, les questions matérielles et financières expliquent en partie ces résultats ; une offre de transport insuffisante ou inadaptée, l'absence de moyen de transport personnel, un coût des transports trop élevé, etc.

Mais les freins psychologiques, culturels, éducatifs, souvent sous-estimés, comptent aussi largement. « Certains de ces jeunes ne sont jamais sortis de leur commune, n'ont jamais pris le train, ne savent pas se repérer dans une gare, se renseigner sur des horaires, un itinéraire, etc., remarque Salomé Arbault, chargée de plaidoyer et des relations institutionnelles auprès de la fondation. Notre enquête révèle que 52 % des jeunes interrogés se sont déjà sentis perdus ou déboussolés dans les transports en commun. Par ailleurs, 42 % d'entre eux ne savent pas

utiliser une application de calcul de trajet type Google Maps ou Citymapper. »

Il faut dire que la capacité à se déplacer n'est pas innée. Selon Salomé Arbault, « c'est une compétence qui s'apprend et qui mobilise une série d'autres compétences ; l'orientation, une maîtrise de la lecture, etc. » Les travailleurs sociaux de la fondation, qui accompagnent des jeunes de 16 à 30 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, le savent bien : la question de la mobilité est centrale car comment envisager une insertion durable si l'on n'est pas en capacité de se rendre sur son lieu de stage, de formation ou d'emploi ? « Au-delà des questions matérielles encore une fois (aider un jeune à passer son permis de conduire grâce à une auto-école sociale, par exemple, ou l'informer sur les aides aux transports auxquelles il a droit), il y a parfois un travail à faire, en amont, pour établir ensemble le trajet, et faire en sorte que le jeune se sente légitime et capable de le réaliser tout seul, au quotidien, poursuit Salomé Arbault. D'autres dispositifs prévoient, eux, d'aller directement à la rencontre des jeunes. Dans les Hauts-de-France, le bus



38%

DES JEUNES RURAUX

en recherche d'emploi disent avoir déjà renoncé à passer un entretien en raison de difficultés de déplacement.
(Source : Institut Terram)



ILS ONT DIT

“Les jeunes savent bien qu'on ne pourra pas être mobiles de la même façon qu'on l'a été pendant quarante ou cinquante ans parce que toutes les limites planétaires sont atteintes.”

—
GÉRARD HERNJA,
docteur en sciences de l'éducation et chercheur associé
au Laboratoire de la mobilité inclusive



À ÉCOUTER :
l'épisode 15
d'*Explique-moi l'Europe*,
qui explore un aspect méconnu du programme d'échanges Erasmus+ : la mobilité des alternants et des apprentis.

Potenti'elles sillonne, par exemple, les quartiers prioritaires de la ville pour proposer une aide aux jeunes femmes de 16 à 30 ans à la recherche d'information sur leur avenir professionnel. De même, dans le Var, le bus des Possibles est un dispositif itinérant de remobilisation et de formation pour les 16-30 ans vivant en territoire rural. »

« Quand on a toujours vécu au même endroit... »

Certes, donc, ces difficultés touchent prioritairement les jeunes les plus éloignés de l'emploi. Le baromètre Apprentis d'Auteuil révèle notamment que 83 % des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation (NEETs) sont concernés. « Il y a une forme de reproduction sociale de la mobilité, explique Salomé Arbault. Quatre jeunes sur dix, par exemple, n'ont reçu aucune explication sur le fonctionnement des transports en commun de la part de leurs proches. Or, forcément, quand on a toujours vécu au même endroit, quand on prend peu les transports, quand on sort peu de sa région, on se sent aussi moins légitime à bouger. » Pour l'observatrice, l'exploration de l'environnement (les musées de proximité, la médiathèque, la grande ville qui se trouve à vingt minutes, etc.), si possible dès le plus jeune âge, est alors une des clés pour préparer à la mobilité. « C'est une façon de leur dire "Tu as le droit de quitter ton quartier, ta commune, tu as le droit de prendre le train pour te rendre dans la ville voisine où il y a un centre de formation". Ils se sentent alors plus légitimes, en grandissant, à quitter leur espace de vie. »

Pour autant, compte tenu de la proportion de jeunes concernés par ces freins, la problématique traverse aujourd'hui toutes les classes sociales. Pour Gérard Hernja, docteur en sciences de l'éducation et chercheur associé au Laboratoire de la mobilité inclusive, ce constat doit collectivement nous interroger sur ce qu'il traduit. Car, selon lui, ces freins sont aussi à interpréter comme les signaux faibles d'un désir profond de changement. « Les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas les jeunes d'hier et peut-être y'a-t-il un décalage entre leurs aspirations et la société qu'on leur propose, analyse-t-il. Ce modèle de mobilité qui veut qu'on aille toujours plus vite, toujours plus loin, est remis en cause. Aujourd'hui, les jeunes aiment de moins en moins la voiture, ils passent leur permis de conduire plus tard, etc. Par ailleurs, ils sont angoissés par rapport à la question climatique ; ils savent bien qu'on ne pourra pas être mobiles de la même façon qu'on l'a été pendant quarante ou cinquante ans parce que toutes les

limites planétaires sont atteintes. » La mobilité serait donc, aussi, une notion en pleine transformation et l'ignorer ne ferait que compliquer le dialogue et retarder l'émergence de solutions.

Redonner du sens à la mobilité

Le chercheur appelle alors à un double mouvement : aider les jeunes à s'adapter aux contraintes actuelles (acquérir cette capacité à se déplacer de façon autonome donc), mais travailler aussi, dans le même temps, à un changement de modèle afin de répondre à leurs aspirations. « La mobilité, ce n'est pas seulement se déplacer d'un point A à un point B, estime-t-il. C'est la capacité à se réaliser dans une société. Or, à travers ces freins à la mobilité, ces jeunes-là réclament justement, me semble-t-il, une capacité à se réaliser sans être esclaves du déplacement. »

Pour le chercheur, l'idée est alors de renouer le dialogue avec cette jeunesse en acceptant sa vision des choses – ses préoccupations environnementales et son besoin de proximité notamment – et en intégrant ces données dans la réflexion autour de l'orientation. « En réalité, lorsque je demande à quelqu'un de se déplacer, de quitter son environnement, la question du sens est fondamentale, souligne-t-il. Si un jeune doit faire 100 ou 150 kilomètres pour aller faire ses études, il le fera sans difficulté, dans la mesure où il y trouve du sens ».

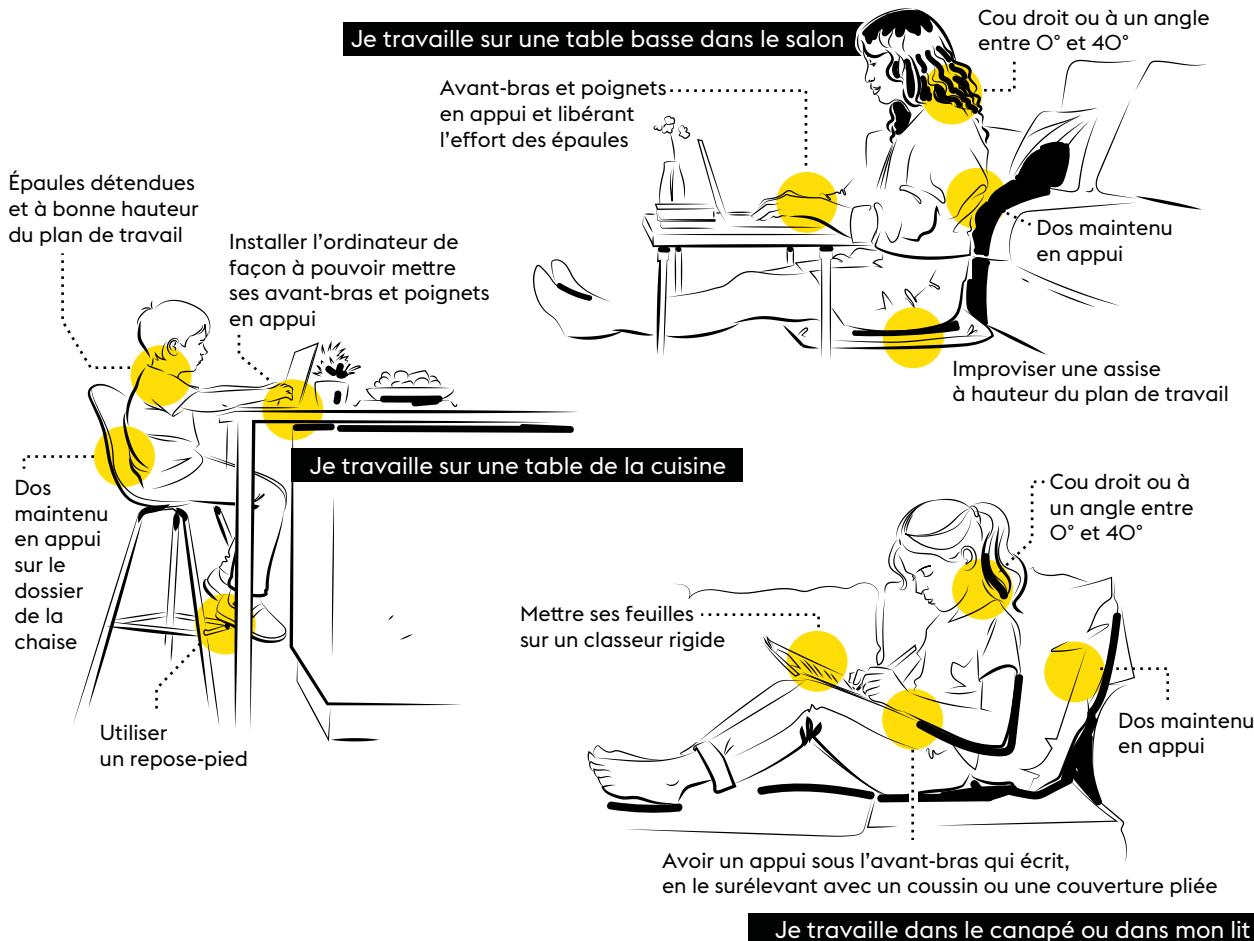
(1) Sondage OpinionWay pour Apprentis d'Auteuil, réalisé auprès de 2001 jeunes âgés de 18 à 25 ans, du 25 juin au 7 juillet 2024.

Décryptage

Bien s'installer pour travailler

Écrire, réviser, lire... Des tâches répétitives qui peuvent provoquer des douleurs.
Voici les postures à adopter à la maison.

Illustration : DAVID LORY



L'AVIS DE LA FCPE

Après une grande opération de pesée des cartables en 2007, la FCPE avait obtenu du ministre Xavier Darcos qu'il publie en janvier 2008 une circulaire sur le poids des cartables. Si **le problème est loin d'être réglé**, ce texte a permis des avancées sur la mise en place de casiers fermés, sur la limitation du nombre de fournitures scolaires et sur le développement des manuels numériques. En revanche, le paragraphe rappelant l'importance d'une démarche d'éducation aux bonnes postures n'a guère été exploité. Par ailleurs, peu de collectivités ont investi dans du mobilier ergono-

mique. Pourtant, en semaine à l'école, les élèves passent en moyenne entre 6 et 10 heures par jour en position assise. Et un peu plus que ça, si on ajoute le travail à la maison et le temps passé devant les écrans. Outre le fait que la sédentarité s'impose en France comme un enjeu majeur de santé publique, **la prévention de la survenue de troubles musculo-squelettiques** est tout aussi importante. La majorité de ces troubles peuvent être évités ou limités par des gestes simples. Intervenir tôt est la clé d'une croissance épanouie.



De petits prix
pour de grandes
actions !

e-bt.fr/boutique/fcpe



Regards croisés

Comment aider les jeunes des territoires vulnérables ?

Jeunesses des “tours” ou des “bourgs”, toutes deux sont confrontées aux stigmates sociaux et au désir d’une vie meilleure que celle de leurs parents.

Propos recueillis par MICHÈLE FOIN



RÉMI ROUAULT
Enseignant

Professeur en géographie émérite de l'université de Caen Normandie, Rémi Rouault est chercheur associé de l'unité mixte de recherche « Espace et Sociétés ».

“ Il faudrait aussi soutenir les parents éloignés de l'école dans l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants.”

RÉMI ROUAULT

Quand on parle d'inégalités éducatives, quels obstacles rencontrent les jeunes de milieux populaires, qu'ils soient en zones rurales ou urbaines ?

Rémi Rouault : Dans les milieux populaires, la réussite scolaire reste socialement distante. Un enfant d'ouvrier a 26 fois moins de chances qu'un enfant de cadre d'avoir dans son voisinage un enfant de cadre ! Les familles n'y voient pas toujours une inégalité, car elles ne conseillent pas forcément d'aller vers des formations prestigieuses. Poursuivre la voie professionnelle familiale, leur paraît plus sûr. L'accès aux formations est un frein majeur : en milieu rural, les transports sont coûteux et les dessertes faibles ; en ville, les lycées professionnels, souvent relégués en périphérie, restent difficilement accessibles, faute de liaisons efficaces.

Salomé Berlioux : Les jeunesse populaires urbaines et rurales subissent avant tout le poids du déterminisme économique et social. La réussite scolaire est plus compliquée pour eux que pour les plus favorisés. Ces jeunes qui grandissent en dehors des grandes métropoles, loin des centres de décisions ou des opportunités économiques, ont tendance à considérer que certaines formations ne sont pas faites pour eux. L'autocensure peut limiter la révélation de leur potentiel. Sans parler de l'assignation à résidence pour les jeunes ruraux.

Quel rôle joue le lieu d'habitation dans les difficultés scolaires des jeunes de milieu populaire ?

R.R. : Le facteur social est toujours plus important que le facteur géographique. Lorsque ce dernier devient prééminent, c'est qu'il y a une concentration géographique des groupes en difficulté dans certains quartiers urbains ou ruraux.

S.B. : On a tendance à réduire les enjeux de la jeunesse rurale à leur dimension économique et sociale. Certes, c'en est une quand 75 % des travailleurs de ces territoires sont ouvriers ou employés. Mais il y aussi des effets de lieux. À catégorie socio-professionnelle (CSP) équivalente, la ruralité agit comme un exhausteur d'inégalités. À partir du moment où sept formations sur dix sont situées dans les grandes métropoles, qu'il s'agisse de menuiserie, de tourisme ou de sciences

politiques, votre quotidien et votre futur sont déterminés par une question de kilomètres. Étudier a alors un coût financier, matériel et logistique que toutes les familles ne peuvent pas financer.

Rural ou urbain, le code postal décide donc du destin des jeunes ?

R.R. : Oui, et je vais prendre l'exemple de la diversité de l'offre scolaire qui est nettement moins importante en milieu rural. Ainsi, la moitié des collèges ne proposent qu'une seule langue vivante 1, pour l'essentiel dans les zones rurales. De même, quasiment la moitié des lycées en France ne proposent pas la moitié des spécialités de première et terminale. Le choix des spécialités rares impose donc des déplacements. Or, les transports scolaires sont rarement calés sur les horaires des établissements. L'élève peut être déposé devant le lycée 45 minutes avant le cours alors qu'il a déjà fait une heure de bus. Et il doit en plus effectuer un travail personnel...

S.B. : On constate une stigmatisation des jeunes liée à leur code postal. Pour les jeunes urbains, les clichés se focalisent sur les questions raciales et de violence urbaine. Les clichés autour des jeunes ruraux sont ceux d'une jeunesse peu nombreuse, alors qu'ils sont 5,3 millions. Ils seraient tous « filles et fils d'agriculteurs », alors que les agriculteurs ne représentent que 5,7% des actifs. Ils sont essentialisés, « exotisés », soit d'un point de vue misérabiliste, soit en les parant de vertus : ils seraient « authentiques », auraient « les cinq sens en éveil » ! 81% des ruraux estiment que leur mode de vie n'est pas compris, voire méprisé par les urbains. Tous ces clichés alimentent leur autocensure.

Quid du capital culturel et social des familles ?

R.R. : Le capital social et culturel des familles compte, mais les dynamiques locales jouent aussi un rôle, qui tiennent à la fois aux traditions et à la vie associative locale. En Bretagne, le tissu associatif favorise un véritable brassage social, avec les cercles culturels, les clubs sportifs portés par le double réseau des amicales laïques et du patronage. Or, c'est par ce brassage que les enfants des milieux populaires rencontrent des enfants et des adultes des milieux favorisés. Ils jouent un rôle de mentor, leur ouvrent des portes, leur donnent accès à des informations... Tout cela contribue à la réussite scolaire des jeunes Bretons, urbains ou ruraux, contrairement à d'autres régions où les associations restent plus homogènes socialement.

S.B. : Grandir dans un milieu défavorisé limite la fréquentation de lieux culturels, par éloignement symbolique. Mais pas seulement. En milieu rural, tout est loin ! Les jeunes passent 2h37 par jour dans les transports, 42 minutes de plus que les urbains et dépensent près de deux cents euros de plus par mois pour se déplacer. Or, les politiques publiques d'accès à la culture ne tiennent pas compte de ces contraintes.



SALOMÉ BERLIOUX
Essayiste

Directrice générale et fondatrice de l'association Rura (ex. Chemins d'avenirs), Salomé Berlioux a écrit deux essais consacrés aux fractures sociales dans les zones rurales.

Le Pass culture attribue la même somme dans la Nièvre qu'à Paris, sans financer les transports. Les jeunes ruraux l'utilisent donc pour des loisirs à domicile !

Quelles réponses appellent ces inégalités éducatives ?

R.R. : Entre juin 2023 et juin 2024, l'Inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche (IGESR) a produit 177 rapports ! Moins d'une dizaine traitent de questions pédagogiques et d'orientation, sans réflexion sur la jeunesse et les contextes éducatifs. Il faudrait revaloriser l'éducation en se concentrant davantage sur l'acquisition des connaissances et moins sur des évaluations internationales conçues pour des systèmes éducatifs différents. Il faudrait aussi soutenir les parents éloignés de l'école dans l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants.

“
À partir du moment où sept formations sur dix sont situées dans les grandes métropoles, votre quotidien et votre futur sont déterminés par une question de kilomètres.”

SALOMÉ BERLIOUX

S.B. : Durant des décennies, les jeunes ruraux ont été dans l'angle mort des dispositifs d'égalité des chances. Il faut enfin admettre que les inégalités les concernent et pousser les différentes parties prenantes – médias, société civile, pouvoirs publics, entreprises – à

changer la donne. Cela a commencé avec le permis de conduire à 17 ans, les campus connectés [NDLR : qui permettent les études à distance], les territoires éducatifs ruraux... Les jeunes ruraux doivent expérimenter des univers différents. Il faudrait aussi une meilleure représentation de la jeunesse rurale dans les médias pour faire émerger des figures d'incarnation. L'école ne peut pas tout et les familles non plus. Elles ont besoin d'être aidées par un écosystème suffisamment ambitieux pour offrir à tous les jeunes d'égales opportunités face à l'avenir.

EN SAVOIR PLUS :
En ligne : [le compte-rendu de la 18^e Journée du Refus de l'échec scolaire \(JRES\)](#), organisée par l'Afev.

initiative



© lapetitemaitresse

Réinventer la relation famille-école

À la rentrée, certains enseignants sont sortis des sentiers battus pour ouvrir les portes de l'école et mieux associer les parents.

Texte : MARIANNE PEYRI

Ca donne le smile dès l'entrée de la réunion », « ça détend l'atmosphère », « ça met de suite en confiance », « c'est original comme idée pour intégrer les parents »... Les commentaires des parents sur Instagram sont franchement positifs. La réunion de rentrée préparée par une professeure des écoles à La Réunion a séduit. S'étant inspirée d'une idée publiée sur le site Chavirari à l'école, cette enseignante a missionné ses élèves pour qu'ils réalisent leur autoportrait. À partir d'une forme de visage et de buste déjà tracés, les élèves s'en sont donné à cœur joie pour se représenter suivant la consigne de bien respecter la couleur de leurs yeux et de leurs cheveux. Les autoportraits ont ensuite été collés sur le dossier de leurs chaises de classe. Lors de leur arrivée, les parents, tout à leur surprise, amusés, ont alors joué le jeu pour découvrir où étaient le portrait et la place de leur enfant. Une façon rigolote, selon cette enseignante de « briser la glace lors de la rentrée, à une période où tout le monde est un peu stressé. »

L'école primaire Arago-Macé de Tarbes, située en éducation prioritaire, peinait, elle, à mobiliser les parents pour la réunion de

rentrée. L'an dernier, l'équipe pédagogique a tenté un nouveau format. Surfant sur la curiosité des parents de découvrir les nouveaux aménagements de l'école, ils ont proposé une visite des lieux et un format « flexible » de séances de 20 minutes sur des thématiques diverses : comment aider son enfant dans sa scolarité, le fonctionnement de l'ENT, les préconisations sur les temps d'écran, la place du sport...

Un service de garderie favorisant la participation à la réunion

Par petits groupes, les parents ont navigué d'ateliers en ateliers, animés non pas par des enseignants, qui étaient au côté des parents, mais par des animateurs socio-éducatifs. Pas de savoirs frontaux, mais des échanges et du dialogue. « En changeant de format, on s'est dit qu'on pourrait avoir un maximum de petits temps informels de communication pour pouvoir mettre à l'aise tout le monde et pouvoir toucher toutes les familles et tous les parents », témoigne le directeur de cette école. Dans cet objectif, un service de garderie des enfants avait été aussi proposé pour laisser aux parents une vraie disponibilité et deux dates de réunions ont été proposées. Certains collèges adoptent aussi des dispo-

sitifs innovants pour ancrer une vraie relation école-famille. Dans un collège du 20^e arrondissement de Paris, c'est par un concert de percussions que les élèves ont accueilli les parents, ravis de cette atmosphère festive comme d'entendre des enseignants témoigner de leur plaisir de recevoir les élèves. Ils ont de même apprécié la séance d'initiation, en salle informatique, qui leur était destiné, pour arriver à se connecter à Pronote, ce qui ne va pas toujours de soi.

Autre approche originale, un des professeurs de SVT a présenté une méthode de notation inhabituelle. Dans son cours, tous les élèves commencent l'année avec une note de 20/20. Le professeur, à chaque cours, interroge certains élèves pour voir si la leçon est apprise. Si ce n'est pas le cas, ils perdent des points. Si au cours de l'année, un élève atteint 15/20, le professeur propose aux parents, s'ils le souhaitent, de les rencontrer chez eux, à leur domicile. « J'ai trouvé cette démarche super, l'idée que ce ne soient pas les parents qui soient convoqués mais que ce soit le professeur qui se déplace et facilite la rencontre avec les parents. C'est intéressant aussi qu'il sonne l'alerte à 15/20, sans attendre que l'élève soit en difficulté », témoigne une parent d'élève FCPE.



1

Il•elle défend les droits de tous les enfants de l'école.



2

3

Il•elle sait qui contacter au bon moment pour les petits et grands problèmes qui surviennent à l'école.

LES 5 ACTIONS CLÉS DU PARENT DÉLEGUE

fcpe



4

Il•elle recueille l'avis des parents pour porter leur voix en conseil d'école, en conseil de classe ou en conseil d'administration.



5

Il•elle organise la solidarité pour favoriser la gratuité de l'éducation.



Il•elle est soutenu•e dans ses initiatives par un réseau national et il•elle peut impulser pétitions, manifestations quand cela est nécessaire.

Nos actions

Pour la 2^e édition, la FCPE est partie à la rencontre des parents d'élèves investis à ses côtés, mais aussi à la rencontre de ceux qui n'ont pas encore rejoint ses rangs.
Une façon de prendre le pouls des écoles.



© Alexandra Defresne

Tour de France de la FCPE : 2^e édition

Pendant deux semaines, la FCPE, première fédération de parents d'élèves de l'école publique, a parcouru la France pour aller à la rencontre des parents d'élèves, des élus et des équipes éducatives. Cette 2^e édition de la campagne de rentrée pour les parents engagés a conduit la fédération nationale dans sept départements : Vosges (88), Nièvre (58), Cantal (15), Charente-Maritime (17), Lot-et-Garonne (47), Hautes-Alpes (05) et Alpes-de-Haute-Provence (04). Partout, une conviction s'est imposée : l'école réussit mieux lorsqu'elle se construit avec les parents.

Sur le terrain, les familles ont exprimé des préoccupations récurrentes : classes surchargées, enseignants absents non remplacés, inclusion scolaire encore trop complexe pour les enfants en situation de handicap, coûts croissants liés à la scolarité et à la restauration, inquiétudes face à des réformes menées sans concertation

suffisante. Mais nous avons aussi constaté une dynamique positive : des parents mobilisés, des équipes éducatives investies et des collectivités qui innovent pour garantir le droit à l'éducation.

Au regard de ces constats, la FCPE porte des demandes claires et prioritaires.

1. Garantir la représentation des parents : des horaires d'instances (conseils d'école, d'administration, de classe et de discipline) compatibles avec la vie des familles, conformément au Code de l'éducation, afin d'instaurer un dialogue régulier et structuré entre parents, équipes et élèves délégués.

2. Construire une école réellement inclusive : recrutement en nombre, stabilisation et formation des AESH, PIAL et PASS opérationnels et accélération du traitement des dossiers par les MDPH.

3. Adapter le bâti scolaire au climat : cours végétalisées, espaces ombragés, ventilation et accès à l'eau pour garantir des condi-

tions d'apprentissage dignes et adaptées.

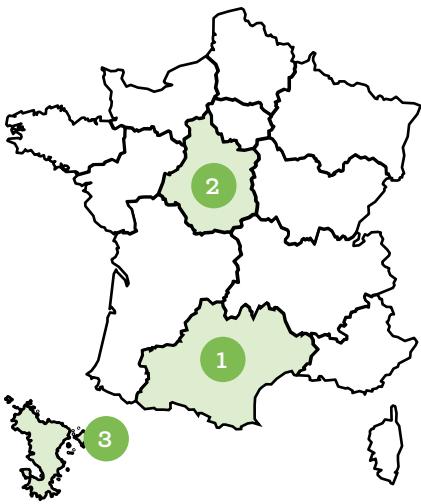
4. Ouvrir les parcours : des transports scolaires et des internats qui élargissent les possibilités d'orientation, au lieu de les restreindre par l'éloignement ou l'isolement.

5. Lutter efficacement contre le harcèlement : prévention, adultes formés, dispositifs éprouvés et procédures claires, dans le respect des libertés fondamentales.

La FCPE remercie les conseils départementaux et les militants qui ont fait vivre cette campagne sur tout le territoire. Ce rendez-vous n'était qu'une étape : son engagement se poursuit chaque jour, dans chaque établissement, aux côtés des parents et de leurs enfants.



EN SAVOIR PLUS :
[Internet](#) Retour en images sur notre compte Instagram.



2

CENTRE-VAL-DE-LOIRE

Vie affective de nos enfants : parlons-en !

Parce qu'accompagner nos enfants dans leur développement affectif et relationnel n'est pas toujours simple, un webinaire ; organisé par la FCPE d'Indre-et-Loire, est proposé le samedi 15 novembre 2025, de 10h à 12h, pour aider les parents à mieux comprendre les enjeux essentiels du programme EVARS. Cet échange, gratuit et ouvert à tous, sera animé par Adeline Bazantay, pédiatre et médecin responsable de la Maison des adolescents de Tours, et Christine Mériot, infirmière sexologue et coordinatrice des centres de santé sexuelle du département. Ce rendez-vous a pour objectif d'offrir aux parents des repères adaptés à chaque âge et de leur fournir des ressources concrètes pour discuter avec leurs enfants. Les intervenantes aborderont des thématiques majeures telles que la construction de l'identité, le respect de soi et des autres, le consentement, la sexualité, la prévention des violences sexuelles, ainsi que la protection face aux contenus inappropriés sur Internet et les réseaux sociaux. Quelques chiffres rappellent l'importance d'en parler tôt : à 12 ans, près d'un



enfant sur trois a déjà été exposé à du contenu pornographique, et environ quatre jeunes femmes sur dix en France ont déclaré avoir subi un rapport sexuel forcé ou une tentative en 2023, selon [une étude](#) de l'Inserm. Ces réalités soulignent la nécessité d'un dialogue ouvert et éclairé entre parents et enfants. Un temps sera dédié aux questions des participants, qui peuvent dès à présent être posées [via le formulaire d'inscription](#). Le webinaire sera accessible en direct le jour J sur [YouTube](#).

1 OCCITANIE

Co-construire des projets éducatifs à l'échelle régionale



Lors d'une conférence de presse organisée le 28 octobre 2025, le Comité régional de la FCPE Occitanie a tenu à réaffirmer l'ambition de sa nouvelle équipe pour continuer à renforcer le dialogue territorial en garantissant une représentation équilibrée des départements. Elle s'engage pour 2025-2026 à une co-construction de projets et d'actions à l'échelle régionale autour de différentes thématiques telles que : l'orientation, la lutte contre les inégalités scolaires et contre la violence et le (cyber-) harcèlement, la santé mentale...

+ EN SAVOIR PLUS :
Internet facebook.com

+ EN SAVOIR PLUS :
Internet [fcpe.asso.fr](https://37.fcpe.asso.fr)

3

MAYOTTE

L'école de la République est devenue un champ de ruines

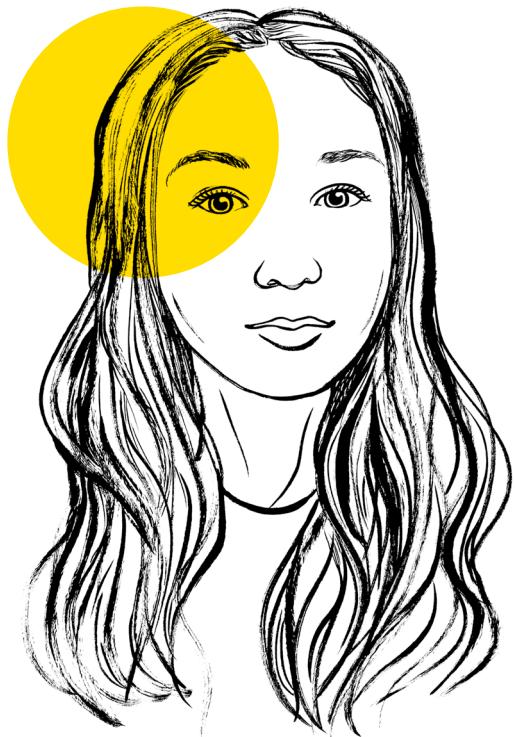
10 000
À L'HORIZON 2031,
10 000 élèves supplémentaires sont attendus dans les écoles mahoraises, selon [un rapport](#) de la Cour des comptes de juin 2025.

—

Abandon systémique, insécurité généralisée, cloisonnement des acteurs éducatifs... Dans un communiqué de presse en date du 29 septembre 2025, la FCPE Mayotte dénonce une énième fois l'effondrement organisé du système scolaire mahorais. Les élèves ne craignent pas seulement l'échec scolaire, mais les agressions en tout genre. Des mouvements de grève menés par les élèves eux-mêmes sont une nouvelle forme d'expression de la détresse de tout un territoire. La FCPE Mayotte propose la construction commune, avec l'ensemble des acteurs éducatifs, d'un observatoire indépendant pour documenter la réalité de l'éducation à Mayotte.

+ EN SAVOIR PLUS :
Internet fcpe.asso.fr

Portrait



Marie, 16 ans, élève en classe de terminale dans la filière Métiers de la sécurité, au sein du lycée professionnel Pierre Bérégovoy, dans la Nièvre.

“Je me sens parfaitement à ma place”

Propos recueillis par ÉMILIE GILMER

“

Bleu. C'est la couleur que Marie a choisie lorsqu'elle a intégré son bac pro Métiers de la sécurité. Bleu pour l'armée, la gendarmerie et la police, en opposition au rouge pour les sapeurs-pompiers. Bleu, évidemment, car son projet professionnel est clair dans son esprit depuis l'âge de 9-10 ans, où elle découvre les défilés du 14 juillet à la télé et a envie « d'y être ». Personne, pourtant, parmi les membres de sa famille, n'évolue dans cet univers. Personne ne porte l'uniforme. « C'est moi toute seule », dit-elle. Bien sûr, ce choix n'est pas allé sans interrogations et réticences : « Au début, c'était un peu compliqué pour mes parents, l'idée que j'intègre un jour l'armée, de l'air ou de terre – je ne sais pas

encore –, les inquiétait, dit-elle. Mais ils l'ont acceptée parce qu'ils savent que c'est ce que je veux faire ». Marie se décrit comme une jeune fille gentille, polie, persévérante. Clairvoyante, aussi. « Je sais bien que dans ces métiers-là, en tant que fille, il faut avoir du caractère, ne pas se laisser marcher sur les pieds. Mais ce n'est pas parce que je suis une fille que je vais être moins forte mentalement et physiquement que les garçons. Au contraire ! ».

« J'ose dire quand ça ne va pas »

Dans son groupe classe, elles sont trois filles pour huit garçons. De quoi expérimenter la sororité et faire face ensemble, si besoin. Les réflexions sexistes ? « Oui, ça arrive », dit-elle. Alors, de temps en temps, il faut taper du poing sur la table. « J'ose dire quand ça ne va pas, confie-t-elle. Je ne vais pas rester dans mon coin à réfléchir sur les raisons de tel ou tel comportement : je vais voir la personne et je lui explique. Dans le lycée, toutes les filles agissent comme ça. » Marie en convient alors : le mouvement #MeToo, et la réflexion sociétale qu'il a entraînée pour améliorer l'égalité femme-homme, ont changé la donne. « Que ce soit les profs ou les surveillants, on sent qu'ils sont vraiment à l'écoute, dit-elle. S'il y a un problème, ils seront là pour nous protéger. » Y'a-t-il un lien de cause à effet ? Difficile à dire mais le fait est que le nombre de filles, dans le lycée professionnel Pierre Bérégovoy, augmente bel et bien.

« Mon rêve ? Diriger des opérations »

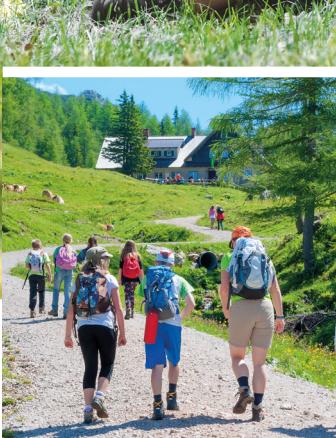
En parallèle, les modèles pour ces métiers dits masculins se féminisent. Sur les réseaux sociaux, Marie consulte assidument, par exemple, le compte du Sergent-Chef Eugénie, spécialiste en entraînement physique militaire et première femme instructrice C4 (combat corps à corps adapté aux combats de haute intensité). « Elle fait beaucoup de sport, je l'admire », confie la jeune femme. À l'issue de sa terminale, Marie souhaite intégrer un BTS MOS (management opérationnel de la sécurité). « C'est la continuité de mon bac pro mais avec de l'alternance, c'est-à-dire la possibilité d'être en agence de sécurité, par exemple, tout en continuant d'apprendre », explique-t-elle. Car la jeune femme, par ailleurs férue de foot et de lecture, a un objectif précis : intégrer l'armée donc, mais directement en tant que sous-officier. Pour continuer à grimper « le plus haut que je pourrai », dit-elle. Son ambition : n'être pas seulement militaire du rang mais bien diriger des opérations. « Ce qui me plairait, c'est de manager des hommes. »

»



EN SAVOIR PLUS :

Internet lyc58-pierreberegovoy.sd.ac-dijon.fr



La classe de découvertes, *l'expérience collective qui profite à chacun.e*

Partir en classe de découvertes, c'est l'occasion, pour votre enfant, d'**apprendre**, de **grandir** et de **partager**, de changer d'air et de renforcer les liens au sein du "groupe classe".

Les **classes de découvertes** proposées par la Ligue de l'enseignement sont un prolongement de l'**apprentissage** qui leur est dispensé par leurs enseignants.

Cette "école ailleurs" leur permet de rapprocher les **savoirs théoriques et pratiques** en lien avec leur parcours scolaire, mais aussi de **s'ouvrir** au monde et de développer le "**faire ensemble**".

Forte de ses **72 ans d'expérience**, ses **1,5 million d'adhérents** et ses **235 000 élèves** accueillis chaque année, la Ligue de l'enseignement est un partenaire reconnu des autorités éducatives.

Elle accompagne les enseignants dans toutes les étapes nécessaires à la création et au bon déroulement des classes de découvertes pour s'assurer de la **qualité** du moment **pédagogique** que va vivre l'élève.

Plus d'informations sur nos nombreuses destinations en France et à l'étranger :

www.sejours-educatifs.org



Qui a toujours soif d'aventure ?

ASSURANCE
EXTRASCOLAIRE

-15%

pour toute première souscription*

mae.fr

* Offre valable jusqu'au 15/09/2025, uniquement sur la première année de cotisation et pour toute première adhésion à la formule MAE Génération en renouvellement automatique.

AP EXTRA 06/25 - Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité (SIREN N°510 778 442) • MAE Assurance, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances (SIREN N°781 109 145) 62 rue Louis Bouilhet - CS 91833 - 76044 ROUEN CEDEX • Crédit photo : Pierre Baëlen



GRANDIR
AVEC ASSURANCE